

RAPPORT D'ÉVALUATION – MASTER

Université de Rennes 1

Bilan du champ de formations Droit-
Science Politique-Philosophie

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021

VAGUE B

Évaluation réalisée sur la base de dossiers déposés le 14/12/2020

Rapport publié le 27/05/2021



Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Serge Rouot, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Ce rapport contient, dans cet ordre, l'avis sur le champ de formations Droit-Science Politique-Philosophie et les fiches d'évaluation des formations de deuxième cycle qui le composent.

- Master Droit de la santé
- Master Droit des affaires
- Master Droit européen
- Master Droit notarial
- Master Droit privé
- Master Droit public
- Master Droit social
- Master Histoire du droit et des institutions
- Master Justice, procès et procédures
- Master Politiques publiques
- Master Science politique

La mention de master *Philosophie* n'ayant pas été renseignée, elle n'a pas été évaluée par le comité.

Avertissement : L'établissement n'ayant pas déposé un rapport d'autoévaluation du champ Droit - Science politique - Philosophie en réaction à la Loi de Programmation de la Recherche (LPR, mais seulement des rapports d'évaluation de 11 masters constitutifs du champ (hors master Philosophie non déposé), le HCERES n'est pas en mesure de donner un avis global sur ce champ ni de le positionner finement. Le HCERES s'est appuyé sur les rapports d'auto-évaluation des formations pour mener une analyse détaillée des formations présentée ci-après.

Analyse détaillée

Finalités

Le champ *Droit - Science politique - Philosophie* de l'Université de Rennes 1 regroupe 10 mentions de master couvrant l'ensemble des champs des disciplines juridique et politiste (hors master *Philosophie* non déposé).

La finalité de l'ensemble de ces formations est clairement exposée. Les objectifs ainsi que les connaissances et les compétences sont identifiés et explicités, en matière de savoirs tant théoriques qu'empiriques. Les masters du domaine droit forment des juristes professionnels amenés à travailler, dans différents secteurs (libéral, entreprise, fonction publique, profession réglementée) ou à embrasser la carrière académique en poursuivant des études en doctorat. Les politistes sont davantage tournés vers la fonction publique et des emplois liés à la consultance, le lobbying ou la communication et le journalisme. Les connaissances et compétences apparaissent, pour chaque mention, en adéquation avec les objectifs affichés. Les parcours de master 2 (M2) sont, eux aussi, distinctement identifiables.

Les débouchés en matière d'insertion professionnelle sont en cohérence avec les objectifs de chaque formation. Ils sont portés à la connaissance des étudiants selon différentes modalités partagées par tous les masters : journées d'informations auprès des futurs étudiants, distribution de brochures et diffusion dématérialisée via l'environnement numérique de travail (ENT), réunion des étudiants de master 1, réunions de rentrée en M1 et M2, rencontres avec les doctorants issus du master.

Les documents d'identification de chaque formation auprès des employeurs – supplément au diplôme (SD) et fiche du répertoire national de la certification professionnelle (RNCP) – sont renseignés et en adéquation avec le contenu des diplômes.

Positionnement dans l'environnement

Dans le champ *Droit - Science politique - Philosophie*, les formations proposées sont bien positionnées dans leur environnement local, régional et national. Les masters de droit et de science politique proposés existent classiquement ailleurs en France, mais l'Université de Rennes 1 a pu en développer plusieurs de manière spécifique, soit en co-accréditation permettant un double diplôme (dont *Droit de la santé* avec l'EHESP, *Droit européen* avec l'ENS Rennes), soit avec des labels spécifiques (*Erasmus Mundus* pour *Droit de la santé*), soit en aménageant la circulation des étudiants (*Histoire du droit et des institutions*) avec les universités d'Angers et de Nantes), ce qui donne à ceux-ci une spécificité et une attractivité certaines. Les formations potentiellement concurrentes localement sont identifiées, mais n'empêchent pas l'attractivité des masters de l'Université de Rennes 1. Ils se distinguent par des parcours sensiblement différents (*Droit européen*, *Droit public*, parcours *Théorie politique* du master *Science politique*) ou par une plus grande ouverture disciplinaire (*Droit privé*, *Droit social*). D'une manière générale, l'Université de Rennes 1 semble être en mesure de tirer parti de son environnement local et régional dans les domaines du droit et de la science politique.

Tous les masters de la mention s'appuient sur les unités de recherche de l'Université de Rennes 1 avec des enseignants-chercheurs (E-C) qui y conduisent leurs recherches, des séminaires ouverts aux étudiants, l'encadrement des mémoires. Il s'agit de l'Institut de l'Ouest Droit Europe (IODE, Unité Mixte de Recherche UMR 6262 du CNRS), du Centre de Droit des Affaires (CDA, Équipe d'Accueil - EA 3159) et de l'Institut du Droit public et de la Science Politique (IDSP, EA 4640). Les masters co-accrédités avec d'autres établissements s'appuient aussi sur leurs unités de recherche : Arènes (UMR 6051 – Institut d'Études Politiques - IEP - Rennes), Lab-LEX (UMR 7480, Brest), Institut de Recherches en Droit Privé (IRDP, EA 1166) et Droit et Changement Social (DCS, UMR 6297 à Nantes), Centre Jean Bodin (EA 4337 à Angers).

Dans tous les masters, des enseignements ou séminaires sont assurés par des professionnels, dans des proportions variables toutefois. Les liens avec des structures professionnelles permettent d'assurer des stages et séminaires. Plusieurs partenariats sont indiqués, sans que la formalisation de ceux-ci ne soit toujours explicitée. Des conventions classiques existent (avec des partenaires tels que l'Institut National de Formation Notariale, des associations de juristes territoriaux, l'École nationale de la magistrature, des tribunaux). Les partenaires professionnels mentionnés sont tout à fait pertinents au regard de chaque master : Agence régionale de santé (*Droit de la santé*), Fédération nationale du Droit de l'entreprise (*Droit des affaires*). La fondation de l'Université de Rennes 1 développe les relations avec les entreprises (Chaire « Vivre ensemble dans l'entreprise » avec des parrainages de professionnels pour *Droit social*), mais les réseaux des anciens diplômés et des professionnels devraient être renforcés et formalisés au bénéfice de nombre de formations.

L'Université de Rennes 1 bénéficie des dispositifs européens de mobilité (mobilité étudiante et enseignante via *Erasmus*). Les échanges internationaux sont importants pour quelques masters : *Droit de la santé*, qui appartient au programme européen *Europubhealth+* ; *Droit européen* qui propose plusieurs doubles diplômes ; parcours *Affaires internationales au local* du master *Science politique*.

D'autres partenariats bilatéraux sont évoqués, sans plus de détails pour en mesurer la portée (*Droit des affaires*), et permettent parfois une mobilité étudiante, notamment en M2. Plusieurs masters ont peu ou pas d'ouverture internationale (*Droit notarial, Droit privé, Droit public, Droit social, Histoire du droit et des institutions*).

Organisation pédagogique des formations

Les formations suivent un processus de spécialisation progressive, en quatre semestres, avec en général un M1 organisé autour d'un ou de deux parcours par mention et une mutualisation de cours, puis une offre élargie de parcours plus spécifiques en M2, répondant à des problématiques propres à chaque mention. Le système européen d'unités d'enseignement capitalisables et transférables (crédits ECTS) prévaut. L'approche par compétences semble relativement peu avancée, et se limite souvent à une déclinaison de la fiche Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Les formations sont majoritairement dispensées en formation initiale, certaines mentions étant également ouvertes à la formation continue, voire à l'alternance (dont *Droit Social, Droit Public* parcours *Conseil et contentieux des personnes publiques - CCP*). Les validations des acquis de l'expérience (VAE) sont généralement possibles mais peu fréquentes. La préoccupation pour l'accueil des populations d'étudiants bénéficiant de régimes spéciaux (en situation de handicap, sportif de haut niveau) est peu documentée.

Plusieurs mentions ouvrent des possibilités de poursuite en doctorat ou de poursuite d'études pour la préparation d'examens ou de concours (Centre régional de formation professionnelle des avocats - CRFPA, École Nationale de la Magistrature - ENM, concours de la fonction publique) ou encore pour l'obtention du Diplôme supérieur de notariat.

La professionnalisation est globalement très présente dans l'ensemble des formations. Des périodes de stage sont prévues dans chaque mention, en particulier en M2. Plusieurs mentions font état de modules spécifiques de préparation à l'insertion professionnelle. L'intervention d'enseignants venant du monde professionnel pour la plupart des masters, contribue à l'ancrage dans le tissu local.

La formation à et par la recherche s'avère inégale selon les mentions et les parcours ; elle reste en général limitée à la rédaction d'un mémoire de master pour laquelle un module d'initiation à la recherche est parfois proposé. Le master *Droit européen* fait exception avec deux séminaires dédiés à la démarche scientifique. Les poursuites d'études en doctorat sont peu documentées.

Hormis les mentions formellement orientées vers l'international (*Droit européen*), l'ouverture à l'international reste faible. Elle se concrétise le plus souvent par un enseignement de langue et, pour certaines mentions, la possibilité d'une mobilité à l'étranger (*Erasmus* pour les masters *Droit de la santé, Droit européen, Droit public, Science politique*). Les mobilités sont cependant peu documentées et/ou peu activées par les étudiants. Très marginalement, certains cours disciplinaires sont proposés en anglais (*Droit des affaires, Droit de la santé*).

À l'exception notable de certaines formations qui intègrent des outils numériques particuliers à la discipline (*Droit des affaires*), la place du numérique se limite à l'espace numérique de travail et aux ressources documentaires en ligne. Des outils et formations à des logiciels plus spécifiques en lien avec les questions propres aux mentions sont rarement mentionnés.

La sensibilisation des étudiants à l'intégrité scientifique et à l'éthique demeure très peu documentée, elle ne semble pas faire l'objet d'un programme spécifique et se résume souvent à un recours à un logiciel anti-plagiat.

Pilotage des formations

Les équipes pédagogiques sont clairement identifiées et, la plupart du temps, présentées aux étudiants lors d'une réunion de pré-rentrée. Elles se composent d'enseignants-chercheurs et de praticiens en adéquation avec la formation. Certains partenariats existent, renforçant la pertinence de l'offre de formation (dont *Droit de la santé* avec l'EHESP ; *Justice, procès, procédure* avec l'ENM). Des exceptions existent pour les formations essentiellement axées sur la recherche (*Histoire du droit et des institutions*).

Les rôles et responsabilités des membres des équipes pédagogiques sont clairement définis, souvent répartis entre maîtres de conférences et professeurs pour la direction des parcours et des mentions. Les formations disposent en général de moyens administratifs et pédagogiques dédiés (secrétariat, salles informatiques, bibliothèque...).

Sauf exceptions notables (*Droit privé ; Droit public ; Science politique*), les formations ont mis en place un conseil de perfectionnement. Sa composition n'est pas toujours connue, mais elle satisfait généralement à l'exigence d'une représentation des étudiants, des enseignants, des professionnels et du personnel administratif. Ses modalités de fonctionnement sont trop rarement précisées et l'absence de rapport ne permet pas d'identifier les bilans et les améliorations apportées ou envisagées. Le retour d'expérience par les étudiants est très largement organisé, mais il est difficile d'en mesurer l'impact dans le processus d'amélioration continue des masters.

Les modalités de contrôle des connaissances sont explicites, en conformité avec les attendus. Les crédits européens (ECTS) se conforment à la réglementation. Le principe de seconde chance est respecté. Un dispositif d'aide à la réussite est mis en place au niveau de l'Université pour tous les étudiants de master. Il repose sur une semaine complète dédiée à la préparation de l'insertion professionnelle organisée par le Service Orientation et Insertion Entrepreneurial (SOIE). L'engagement étudiant est peu mentionné, il n'est pas toujours pris en compte ou valorisé, avec une exception (*Droit privé*). Les critères de recrutement ne sont pas toujours clairement communiqués.

Dispositifs d'assurance qualité

Les données relatives aux effectifs et à la réussite étudiante sont connues, documentées et centralisées au niveau de l'université, mais parfois insuffisamment analysées au niveau des parcours et mentions. De manière générale, des enquêtes sur le devenir des diplômés sont effectuées par l'Observatoire du Suivi, de l'Insertion Professionnelle et de l'Évaluation (OSIPE) et portées à la connaissance des responsables des mentions et parcours, même si elles semblent, pour certaines formations, nécessiter des améliorations, voire faire défaut (non connaissance de leur existence).

Pour l'évaluation des enseignements par les étudiants, des questionnaires annuels standardisés sont mobilisés de façon très inégale par les formations : soit il n'existe pas de dispositif d'évaluation interne propre à la formation, soit il existe des dispositifs informels laissés à la discrétion des équipes pédagogiques. Dès lors, le conseil de perfectionnement peut difficilement jouer son rôle. Le processus est à poursuivre et approfondir.

Résultats constatés

L'attractivité est globalement satisfaisante, mais elle va de pair avec la rupture de la continuité pédagogique entre M1 et M2, liée à l'absence de sélection en M1. La moitié environ des étudiants de M1 provient de l'Université de Rennes 1 ; les recrutements extérieurs en M2, se situent pour la plupart entre 10 et 20%, voire 40% ou plus (*M Droit des affaires, Droit de la santé, Science politique*). Toutefois, les taux de sélection sont variables selon les parcours et les mentions. Il est donc difficile d'adopter une démarche d'analyse globale. Les taux de réussite en M1 sont compris entre 65 et 85 % ; ils atteignent 85-100% en M2, notamment dans les masters visant une insertion professionnelle immédiate (*Droit notarial ; Justice, procès et procédures ; parcours de Droit public*). On regrettera la quasi-absence d'analyse des abandons ou réorientations en M1, importantes dans certaines mentions (*Droit des affaires*).

Les résultats en termes d'insertion professionnelle proviennent d'enquêtes d'insertion des promotions à 30 mois. Si la grande majorité des masters fournit les résultats de l'enquête OSIPE (ou EHESP, IEP), quelques formations ne communiquent que le tableau de suivi comportant uniquement des éléments quantitatifs : taux d'insertion professionnelle, taux de poursuite d'études et nombre de répondants. L'homogénéisation des documents par mention aurait vraisemblablement apporté une vision plus complète. Dans les masters avec un grand nombre d'étudiants ayant réussi le M1 mais non admis en M2 (dont *Droit notarial*), il aurait été intéressant d'avoir plus d'informations sur leur devenir. Globalement, l'insertion professionnelle à 30 mois est satisfaisante, proche de 80% ou plus selon les masters.

Les poursuites d'études à l'issue de certains masters sont supérieures à 20% (*Droit de la santé, Droit Privé, Droit public, Droit social*), et même à 40% (*Droit Européen, Droit des affaires, Science politique*). Hors les inscriptions en thèse, ces poursuites d'études sont en grande partie justifiées par les préparations aux concours et examens (Ecole d'avocats, Ecole Nationale de la Magistrature, fonction publique) ; à ce titre, il serait intéressant d'avoir plus d'informations sur les types de concours ou examens préparés et les taux de réussite. Dans le master *Science politique*, près d'un quart des diplômés sont en poursuite d'études autres qu'en doctorat ou en préparation aux concours, ce qui appelle à une vigilance.

Les rares poursuites en doctorat concernent surtout les étudiants des mentions *Histoire du droit et des institutions, Droit public* et 1 à 2 étudiants par an en *Droit des affaires* et *Droit européen*.

Les résultats constatés tant sur l'insertion professionnelle que sur la poursuite d'études, sont cohérents par rapport aux objectifs énoncés par chaque mention.

Conclusion

Principaux points forts

- Formations bien positionnées dans leur environnement local et national
- Caractère professionnalisant
- Forte attractivité des formations

- Bon adossement à la recherche

Principaux points faibles

- Dispositifs d'assurance qualité insuffisamment développés
- Ouverture timide à l'international et aux partenariats internationaux
- Approche par compétences peu développée

Recommandations

L'Université de Rennes 1 n'ayant pas déposé de dossier champ *Droit - Science politique - Philosophie* auprès du Hcéres, le comité ne peut pas rendre d'avis sur ses perspectives.

Au-delà, le comité peut formuler quelques recommandations au regard des évaluations. Le développement des liens avec les professionnels et l'ouverture à l'international doivent être poursuivis afin de soutenir les formations et leur attractivité. Le champ gagnerait à renforcer le processus d'autoévaluation, à harmoniser et formaliser les dispositifs d'assurance qualité, notamment la place et le rôle des conseils de perfectionnement. Les outils d'aide au pilotage doivent faire l'objet d'une attention plus soutenue afin de mieux connaître le devenir des diplômés. Enfin, l'approche par compétences doit être développée, étant de nature à contribuer à dynamiser l'offre de formations.

Points d'attention

Aucune formation du champ *Droit - Science politique-Philosophie* n'est réellement problématique dans son fonctionnement. Cependant, le comité regrette de ne pas avoir pu évaluer le champ dans sa globalité, et notamment ses perspectives.

Des points d'attention transversaux doivent être signalés, notamment : le processus d'autoévaluation qui n'est pas totalement abouti, le rôle et la place des conseils de perfectionnement à améliorer ainsi que les outils de pilotage qui sont peu développés.

Le master *Philosophie* a refusé de déposer le dossier d'autoévaluation en réaction à la Loi de Programmation de la Recherche (LPPR). Le HCERES n'ayant pas pu évaluer le bilan de cette formation, il ne pourra pas donner d'avis sur cette mention dans le rapport « projet ».

Fiches d'évaluation des formations

MASTER DROIT DE LA SANTÉ

Établissements

Université de Rennes 1, École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP)

Présentation de la formation

Le master *Droit de la santé* a un double objectif: préparer aux concours de la fonction publique (fonction publique hospitalière ou concours d'inspecteur de l'action sanitaire et sociale ou concours d'entrée à l'École Nationale Supérieure de la Sécurité Sociale) et former pour le secteur privé ou public des juristes spécialisés en droit de la santé (établissements de santé, cabinets d'avocats, Office National d'Indemnisation des Accidents Médicaux - ONIAM, Agence Régionale de Santé - ARS). Ce master labellisé *Erasmus mundus* comprend un parcours en master 1 et deux parcours en master 2 : *Droit et éthique des professionnels et des établissements de santé* ; *Droit et éthique des professionnels et des établissements sociaux et médico-sociaux*. Il est co-accrédité par l'Université de Rennes 1 (UR1) et l'École des hautes études en santé publique (EHESP). Le master est dispensé en formation initiale et en formation continue. Les enseignements ont lieu tant à la Faculté de Droit et Science Politique de l'Université Rennes 1 (première et deuxième année de master - M1 et M2) qu'au sein de l'EHESP (M2).

Analyse

Finalité de la formation

Les objectifs du master *Droit de la santé* ainsi que les compétences et connaissances à acquérir sont clairement définis et affichés sur les sites internet de l'Université de Rennes 1 et de l'EHESP. Après l'acquisition en master 1 (M1) d'un socle de connaissances en droit de la santé, le master 2 permet une spécialisation juridique en droit de la santé et l'acquisition de savoir-faire indispensables à l'exercice professionnel. Les deux parcours de master 2 (M2) sont clairement identifiés. La formation est en cohérence avec la fiche du répertoire national de la certification professionnelle (RNCP) de la mention. Le supplément au diplôme, formalisé selon la labellisation *Erasmus mundus*, précise les connaissances acquises par l'étudiant.

Positionnement dans l'environnement

Les mentions Droit de la santé sont présentes dans d'autres universités françaises. Toutefois, le master *Droit de la santé* de l'Université de Rennes 1 est unique en France en raison de la co-accréditation avec l'EHESP et la labellisation *Erasmus mundus*.

Le lien avec la recherche est important, le master s'appuyant sur deux laboratoires de recherche : Institut du droit public et de science politique (IDSP) dirigé par la directrice de la mention *Droit de la santé*, et Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE). Des partenariats sont également noués avec des partenaires extérieurs comme l'EHESP, l'Agence régionale de santé, le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Rennes, et la formation bénéficie de l'appui de professionnels (avocats, comité d'éthique...) à même d'accueillir les étudiants en stage. Les partenaires extérieurs comme les professionnels fournissent également des débouchés professionnels aux étudiants du master. Il existe un partenariat fort avec les universités étrangères, le master *Droit de la santé* faisant partie du programme européen Europubhealth+ qui réunit 8 établissements d'enseignement supérieur européens, ce qui favorise la mobilité entrante et sortante.

Organisation pédagogique de la formation

La structure de la formation permet une spécialisation progressive avec une première année dédiée aux fondamentaux du droit de la santé, un semestre 3 comprenant un tronc commun aux deux parcours et un quatrième semestre destiné à approfondir les aspects propres à chacun des parcours : secteur de la santé ou secteur social et médico-social. Le master *Droit de la santé* n'est pas conçu comme partie d'un cursus master doctorat intégré à une école universitaire de recherche (EUR) ou une graduate school.

Le master *Droit de la santé* accueille des publics divers : étudiants en formation initiale (FI) comme en formation continue (FC). Les étudiants en FC bénéficient d'aménagements d'emploi du temps et de cours spécifiques.

La validation des acquis de l'expérience (VAE) et la validation des études supérieures (VES) sont proposées pour l'obtention du diplôme. Le master a accueilli des étudiants ayant des contraintes particulières, notamment en situation de handicap.

L'approche par compétences est en cours de définition par blocs de compétences dans la perspective de la prochaine maquette (offre de formation 2022).

Les étudiants sont formés à la démarche scientifique à travers des participations à des journées d'études ou colloques en M1, des enseignements dédiés (recherche documentaire, méthodologique de la recherche en droit) et le mémoire en M2. Les étudiants sont aussi invités à organiser des manifestations sur des thèmes choisis (par exemple, 20 ans de législation sanitaire en 2015).

Un réel accent est mis sur la professionnalisation des étudiants, surtout en M2. Le master comporte ainsi d'importantes périodes de stage en milieu professionnel : deux périodes de stage de 8 semaines chacune en semestre 3 et 4 (avec rédaction d'un rapport de stage). Si en M1, aucune période de stage n'est prévue, il existe une « semaine profil », spécifiquement dédiée à la recherche de stages et la construction du projet professionnel. En M2, la réalisation d'un mémoire de recherche est également obligatoire. La méthodologie de la recherche n'est présente qu'en M2 avec un enseignement adapté en fonction des publics FC ou FI.

Le master *Droit de la santé*, labellisé *Erasmus mundus* prépare à la mobilité par la présence de cours disciplinaires réalisés en anglais (Citizenship of the European Union, législations sanitaires comparées, questions de santé) et la présence de travaux dirigés de langues en première comme en seconde année. L'EHESP propose plusieurs dispositifs de financement de la mobilité internationale entrante, et la direction des relations internationales gère les programmes de bourses. Un processus formalisé permet la validation des crédits (*European Credit Transfer and Accumulation System -ECTS*) acquis dans les établissements européens partenaires.

Les étudiants bénéficient d'un environnement numérique de travail classique (moodle, recherches documentaires en ligne). Les pédagogies innovantes sont annoncées (classes inversées, travaux de groupe, mise en situation) sans être davantage explicitées. Les étudiants peuvent accéder à des cours en ligne - Massive Open Online Courses (MOOC) - de compétences complémentaires en santé publique dispensés par l'EHESP. L'EHESP apporte également une formation sous forme de conférence obligatoire à la déontologie des métiers de la recherche.

Les étudiants sont sensibilisés à l'intégrité scientifique et l'éthique via des enseignements, des cours de méthodologie, une conférence obligatoire et un dispositif "éthique, intégrité et déontologie" de l'EHESP. Le logiciel Compilatio est utilisé pour identifier les plagiat.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est essentiellement composée d'enseignants de l'Université de Rennes 1 et de l'EHESP. Il est indiqué que 20% des enseignements en M2 sont confiés à des professionnels : avocats, directeurs juridiques et directeurs d'établissements ou d'institutions (santé, médico-social), médecin légiste. La mention est dirigée par un responsable clairement identifié, qui assure aussi la responsabilité du M2 pour Rennes 1. Il existe également un responsable du M2 au sein de l'EHESP. Le conseil de master comprend les responsables de la mention et du M2 ainsi qu'un enseignant intervenant désigné par chaque institution. Les missions du conseil de master ne sont pas explicitées, seule la sélection des candidats étant annoncée.

Le conseil de perfectionnement comprend des représentants d'étudiants FI et FC, le responsable de mention, les responsables du M2 et deux personnes qualifiées. Rien n'est dit sur la présence de personnel administratif ni sur les réflexions du conseil de perfectionnement en vue de l'amélioration de la formation.

Les modalités de contrôle des connaissances sont clairement exposées, et précisent les modalités de la seconde session. Seul l'EHESP valorise l'engagement étudiant d'une bonification de 0,25 points ajoutés à la moyenne du semestre.

Dispositif d'assurance qualité

L'attractivité du master est réelle comme en témoigne le nombre de candidatures en M1 (plus de 160 candidatures pour 35 places) et en M2 (plus de 200 candidatures pour 40 places), soit un taux de sélection de l'ordre de 20%. L'attractivité concerne également le public FC puisqu'en M2, ils représentent un tiers des effectifs, voire 45% selon les années. Les modalités de sélection sont clairement présentées sur les sites Internet. Les flux étudiants sont suivis par le service de scolarité mais ne font pas l'objet d'une analyse.

Le suivi des taux de réussite est effectué sans être publié, il est analysé dans le cadre du conseil de perfectionnement. En revanche, les flux d'étudiants non diplômés ne sont pas analysés. Les services dédiés des établissements effectuent des enquêtes sur le devenir des diplômés à 3 mois, 18 mois et 30 mois, et 15 mois et 27 mois pour l'EHESP. Cependant, les résultats des enquêtes ne sont pas publiés.

Il existe une évaluation des enseignements et de la formation par le biais de questionnaires annuels standardisés. Toutefois, les résultats ne sont pas à ce jour présentés devant le conseil de master et le conseil de perfectionnement. Un pilotage de cette évaluation par le conseil de perfectionnement de la mention est prévu mais pour l'heure non effectif.

Résultats constatés

Les taux de réussite sont satisfaisants aussi bien en M1, proche ou supérieur à 70%, qu'en M2, environ 80% pour les deux dernières promotions. Le taux d'abandons ou de réorientations externes à l'Université de Rennes 1 à l'issue du M1, est important, environ 40% pour les deux dernières promotions, et également le taux de néo-entrants en M2 (environ 40%), ce qui montre l'attractivité des parcours de M2 (notamment le parcours *Droit et éthique des professions et des établissements de santé* avec plus de 150 candidatures en 2019-2020).

Le taux d'insertion professionnelle est d'environ 80%. L'insertion professionnelle des diplômés correspond aux objectifs de la formation. Le devenir des diplômés est analysé à l'échelle de la mention. Il est dommage que les enquêtes d'insertion ne soient pas publiées.

Le taux d'inscription en doctorat est très faible, voire nul selon les années et ce sans explication. En revanche, il existe une part élevée d'étudiants en poursuite d'études dans un autre M2 de l'Université de Rennes 1, de l'ordre de 20% sur les deux dernières années.

Conclusion

Principaux points forts :

- Co-accréditation avec l'EHESP et labellisation *Erasmus mundus*
- Forts partenariats avec l'environnement socio-économique public et privé
- Place significative des langues étrangères
- Attractivité des parcours de master 2

Principaux points faibles :

- Pas de formation en alternance (projet à l'étude)
- Absence de publication sur la réussite des étudiants et leur insertion professionnelle
- Pas de présentation par blocs de connaissances et de compétences

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master *Droit de la santé* est un master bien structuré dont l'attractivité est certaine grâce notamment à sa labellisation *Erasmus mundus*. La co-accréditation avec l'EHESP constitue également un point fort indéniable. La perspective d'une ouverture du master à l'alternance et sa présentation par blocs de compétences permettront de renforcer ses atouts déjà nombreux.

MASTER DROIT DES AFFAIRES

Établissement

Université de Rennes 1

Présentation de la formation

Le master *Droit des affaires* de l'Université de Rennes 1 a pour objectif de former des spécialistes capables de traiter l'ensemble des problèmes juridiques des entreprises, ce qui ouvre de vastes débouchés: avocat, notaire, juriste en entreprise, métiers de la fonction publique. La première année est déclinée en trois parcours: *Formation initiale* ; *Formation ouverte à distance (FO@d)* destinée à des adultes en reprise d'études ; *Magistère juriste d'affaires franco-britannique (JAFB)* se déroulant en partie à Exeter. La deuxième année est organisée autour de sept parcours : *Droit fiscal des affaires (DFA)* ; *Droit des affaires et de l'entreprise (DJCE)* ; *Ingénierie sociétaire et patrimoniale (ISP)* ; *Juriste d'affaires internationales (JAI)* ; *Concurrence, consommation et droit de la propriété industrielle (CCDPI)* ; *Aspects juridiques et comptables de l'entreprise agricole (AJCEA)* ; *Droit de l'entreprise Fo@d*. Les enseignements sont dispensés à la Faculté de Droit à Rennes.

Analyse

Finalité de la formation

Les objectifs de la formation sont clairement affichés. Il s'agit de former des professionnels disposant des compétences nécessaires pour anticiper et résoudre les problèmes juridiques qu'une entreprise est susceptible de rencontrer.

Il en va de même des débouchés de la formation. Chaque parcours est justifié par des débouchés spécifiques auxquels correspondent les enseignements spécialisés. Par exemple, le parcours *Droit fiscal des affaires* permet d'approfondir les connaissances fiscales et comptables pour maîtriser l'environnement fiscal des entreprises et des entrepreneurs. Certains de ces parcours sont plus particulièrement destinés à des adultes en reprise d'études ou en formation continue : parcours *Droit de l'entreprise Fo@d*, destiné à des adultes en reprise d'études, des étudiants en mobilité ou des élèves avocats ; parcours *Aspects juridiques et comptables de l'entreprise agricole*, qui s'adresse à des notaires et experts-comptables, ou encore des salariés qui veulent se spécialiser en droit et comptabilité de l'entreprise agricole. Les objectifs, les connaissances et compétences à acquérir, sont affichés et connus des étudiants et autres parties prenantes.

Positionnement dans l'environnement

Le positionnement de la formation dans l'environnement local et régional est argumenté sous la forme d'un tableau reprenant la liste des mentions de master de la région Bretagne/Loire, ce qui permet de comprendre à la fois la multitude des masters en droit des affaires dans la région, mais également leur grande variété de spécialisation. Les informations sont détaillées s'agissant du positionnement de la mention au niveau national. La formation se distingue par l'originalité de certains de ses parcours. Il n'y a, par exemple, que deux formations comparables au parcours formation ouverte à distance, trois à celui de *Droit fiscal des affaires*. Le parcours M2 CCDPI (*Concurrence, consommation et droit de la propriété industrielle*) est une formation unique en France. La formation n'explicite pas réellement ses partenariats académiques. Elle appartient toutefois au réseau de la Fédération nationale du Droit de l'entreprise, qui lui permet de proposer un parcours *Droit des affaires et de l'entreprise (DJCE)*.

Le master *Droit des affaires* est rattaché à deux laboratoires, le Centre de Droit des affaires (CDA), pour l'essentiel, et l'Institut de l'Ouest Droit Europe (IODE). Les étudiants sont initiés à la recherche de manière différente selon les parcours. Outre le mémoire et la rédaction de plusieurs études, les étudiants de deuxième année participent à une journée commune de recherche des doctorants de l'Unité de Formation et de Recherche. Les étudiants du parcours *Droit fiscal des affaires* participent à un colloque à la New York Law School chaque année. Ceux du parcours *Ingénierie sociétaire et patrimoniale* participent à un concours qui implique la résolution d'un cas pratique difficile.

Les relations avec le monde socio-économiques sont importantes. De nombreux intervenants professionnels interviennent dans le diplôme. Des avocats assurent des travaux dirigés ou des cours dès la première année de master. En master 2 (M2), chaque parcours indique disposer d'enseignants issus de grands cabinets d'avocats ou de grandes entreprises. Plusieurs d'entre eux évoquent des partenariats avec de gros cabinets d'avocats,

de grandes entreprises, ou encore des associations. Le parcours *Ingénierie sociétariaire et patrimoniale* s'appuie sur le réseau de la Fédération nationale de droit du patrimoine, le parcours *Droit des affaires et de l'entreprise* (DJCE) sur l'Association nationale des juristes d'entreprise. Le parcours *Aspects juridiques et comptables de l'entreprise agricole* est soutenu par le Conseil supérieur du notariat et le Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables.

Seuls certains parcours de la formation affichent des partenariats ou projets de partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers. Le parcours *Juriste d'affaires franco-britannique* est organisé en partenariat avec l'université d'Exeter. Les partenariats se matérialisent en général qu'au niveau de la deuxième année du master. Tel est le cas du parcours *Droit fiscal des affaires* dont les liens avec la New York Law School ne sont toutefois pas explicités, en dehors de la tenue d'un colloque annuel auquel participent les étudiants du diplôme. Si le parcours *Juriste d'affaires international* ne mentionne aucun partenariat, il reçoit, chaque année, des universitaires provenant d'universités étrangères. Le parcours *Droit des affaires et de l'entreprise* (DJCE), précise quant à lui ambitionner de nouer des partenariats avec des universités étrangères, sans préciser l'état d'avancement de ce projet.

Organisation pédagogique de la formation

L'année de master 1 porte sur les matières essentielles du droit des affaires. Le master 2 permet une spécialisation adaptée au projet professionnel de l'étudiant. Les étudiants du parcours *Ingénierie sociétariaire et patrimoniale* ont la possibilité de suivre une formation complémentaire en parallèle de leur deuxième année de master pour obtenir le Diplôme fédéral de juriste du patrimoine, possibilité utilisée en pratique par tous les étudiants. Le master *Droit des affaires* offre des parcours adaptés aux différents profils d'étudiants. Il annonce être en capacité d'accueillir des étudiants en situation de handicap, des sportifs de haut niveau ou encore des adultes en reprise d'études, mais sans préciser si les mesures d'adaptation ont régulièrement l'occasion d'être mise en œuvre. Certains parcours sont dédiés aux adultes en reprise d'étude et sont ouverts à la formation continue (le parcours *FO@d* et le parcours *Aspects juridiques et comptables de l'entreprise agricole*), ce qui favorise la formation tout au long de la vie.

L'approche compétences n'est pas mise en place. La formation propose des modalités de pédagogie innovante en deuxième année de master. Les étudiants sont ainsi invités à effectuer des jeux de rôles et des mises en situation professionnelle, à préparer une intervention pour un colloque (à New York pour le parcours *Droit fiscal des affaires*), ou encore à visiter des institutions ou des professionnels partenaires à Paris ou Bruxelles pour trouver des stages. Le parcours *Droit fiscal des affaires* insiste sur le fait qu'il ne contient aucun cours magistral.

La formation à la recherche n'est abordée qu'en deuxième année, de façon différenciée selon les parcours. Tous proposent au moins une formation à la recherche juridique et documentaire. Certains accordent une place plus importante à la formation à la recherche que d'autres. Ainsi, le parcours *Droit fiscal des affaires* propose aux étudiants d'intervenir dans un colloque à la New York Law School sur un sujet donné, ainsi que des travaux de recherche individuels et collectifs durant leur année. Les parcours *Ingénierie sociétariaire et patrimoniale* et *Droit des affaires et de l'entreprise* (DJCE) évoquent quant à eux l'assistance à des colloques et la rédaction de travaux de recherche. Dans ce dernier parcours, le stage s'accompagne de la rédaction d'un « mémoire de stage ». La place de la formation à la recherche est moins détaillée pour les parcours *Fo@d*, *Aspects juridiques et comptables de l'entreprise agricole* et *Concurrence, consommation et Droit de la propriété industrielle*. Il n'est indiquée aucune démarche particulière pour préparer à la poursuite en doctorat et il y a très peu d'inscriptions en thèse sur la période. Les responsables de la formation l'expliquent par la baisse des financements de doctorat et de postes d'enseignants-chercheurs. Toutefois, l'aspect très professionnalisant de la mention peut aussi expliquer le manque d'attraction pour la recherche.

Le master *Droit des affaires* accorde une importance particulière à l'insertion professionnelle de ses étudiants. Un stage « le plus long possible » est recommandé dès le master 1, mais il n'est pas précisé combien d'étudiants suivent ce conseil et quelle est la durée moyenne de ce stage. En deuxième année de master, un stage d'une durée en principe de 4 mois (2 pour le parcours DJCE et 3 pour JAI) est obligatoire, sauf pour les professionnels en activité (parcours *Fo@d* et *AJCEA*). S'y ajoutent d'autres moyens de préparer les étudiants à leur insertion, comme la préparation aux entretiens et à la rédaction de CV et de lettres de motivation, ou les solutions de pédagogie innovante déjà mentionnées.

La formation propose des parcours ouverts à l'interdisciplinarité. Le parcours *Aspects juridiques et comptables de l'entreprise agricole*, par exemple, propose des enseignements réalisés par des enseignants de l'École d'agriculture de Rennes, le parcours *Concurrence, consommation et droit de la propriété industrielle* des cours réalisés par des enseignants en économie et le parcours *Droit des affaires et de l'entreprise* a une entreprise marraine facilitant le lien avec le monde de l'entreprise.

Tous les parcours ne préparent pas les étudiants à l'international de la même manière, mais ils comprennent tous une ouverture à l'anglais marquée : des cours d'anglais, des cours d'anglais juridique ou des cours dispensés en anglais dans certains parcours (*Juriste d'affaire international*, *Droit fiscal des affaires*). Le parcours *Ingénierie sociétariaire et patrimoniale* prépare ses étudiants au *Test of English as a Foreign Language* (TOEFL), ces

derniers pouvant aussi effectuer un séjour à Londres lorsque la taxe d'apprentissage le permet. Les étudiants du parcours *Juriste d'affaires franco-britannique* effectuent quant à eux une année d'étude à l'étranger. La formation accorde une place spécifique au numérique. Les étudiants sont formés à l'utilisation des bases de données numériques. Ils découvrent également les logiciels professionnels des cabinets et entreprises. Les parcours *Fo@d*, *Aspects juridiques et comptables de l'entreprise agricole* et *Juriste d'affaires franco-britannique* proposent des enseignements en ligne. La sensibilisation des étudiants à l'éthique ou à l'intégrité scientifique est faite qu'à travers les enseignements. Les enseignants disposent d'un logiciel anti-plagiat, ce qui est commun à toutes les universités de France.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est diversifiée et adaptée aux débouchés visés par la formation. En première année de master, interviennent, au côté des enseignants-chercheurs et des professeurs de langues, des avocats fiscalistes. En deuxième année de master, outre les enseignants chercheurs, interviennent - selon les parcours - des avocats fiscalistes, des experts-comptables, des directeurs fiscaux de multinationales ou encore des notaires. Les équipes pédagogiques des parcours *Aspects juridiques et comptables de l'entreprise agricole* et *Concurrence, consommation, et droit de la propriété industrielle* comprennent par ailleurs des enseignants, respectivement, de l'école d'agriculture de Rennes et de la faculté de Sciences économiques, pour tenir compte de leurs spécificités.

Le rôle et les responsabilités des membres de l'équipe pédagogique sont clairement définis. Il y a un responsable de master, et un responsable par parcours, et certains parcours disposent d'un comité de pilotage. La formation dispose d'une bibliothèque, et de salles informatiques lui permettant d'atteindre ses objectifs, même si les équipements informatiques vieillissent. Il est fait état de problèmes concernant le secrétariat (changement trop souvent de personnel, entraînant des complications dans le suivi) et d'une réduction des capacités d'amélioration des M2 à finalité professionnelle en raison des réformes successives de la taxe d'apprentissage. Des organes de concertation réunissent l'ensemble des acteurs de la formation. Il est fait état d'une assemblée annuelle de section (dont la composition, l'objet et les résultats ne sont pas précisés), ainsi que d'échanges réguliers entre les enseignants et les intervenants extérieurs. Le parcours *Droit des affaires et de l'entreprise/DJCE* s'appuie sur le retour des étudiants une fois par an (une fois les examens passés) pour apporter des améliorations. Aucune information n'est donnée quant à la tenue d'un conseil de perfectionnement ni quant à son rôle. Il est seulement précisé que le parcours *Droit des affaires et de l'entreprise/DJCE* prévoit la mise en place d'un tel conseil sur la totalité des deux années.

La constitution, le rôle et les modalités de réunion du jury sont connus des étudiants. Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont également explicites et connues des étudiants. Le principe de la seconde chance est respecté.

Dispositif d'assurance qualité

Les flux d'étudiants sont suivis de manière précise au niveau de la mention et de chaque parcours. Un tableau de bord annuel recense l'origine des étudiants (diplôme précédent, redoublant, étudiant déjà inscrit à l'Université de Rennes 1 ou venant d'une autre université, étudiant étranger, origine géographique), et leur régime d'inscription. L'attractivité de la formation est également mesurée (nombre de dossiers reçus, d'avis favorables et de candidatures confirmées, taux de sélection). La réussite est également connue. Un tableau recense, pour le master et pour chaque parcours, le taux de réussite à l'issue du M1, le taux de passage, les réorientations, le taux d'abandon. Le taux de réussite est également précisé pour la deuxième année de master.

Le devenir des diplômés est étudié et analysé. Le tableau comprend le nombre de diplômés inscrits en doctorat à l'Université de Rennes 1 ou inscrits dans d'autres diplômes à l'Université de Rennes I (hors doctorat), et nombre de diplômés s'étant insérés dans la vie professionnelle ou en poursuite d'études, y compris en dehors de l'Université de Rennes 1 (promotions 2014/2017). Sur le plan qualitatif, les enquêtes à 30 mois précisent le type de poursuite d'études, le type de contrat, de statut, la localisation, le salaire net mensuel, et la satisfaction des étudiants quant à l'emploi occupé.

Il est indiqué plusieurs améliorations réalisées ou en cours, dont la mise en place prévue d'un conseil de perfectionnement. Les dispositifs en place pour réaliser l'autoévaluation ne sont pas clairs et variables d'un parcours à l'autre; il n'est pas indiqué de questionnaire d'évaluation des enseignements et de la formation par les étudiants. Aucune information n'est donnée sur le conseil de perfectionnement, mais sa mise en place est prévue pour le parcours DJCE.

Résultats constatés

Le master est attractif. Si le taux de sélection en master 1 est autour de 60 % depuis 2018, ce qui doit correspondre à la mise en place de la sélection en master 1, il varie entre 10 et 13 % en master 2, ce qui constitue un fort taux de sélection. Les effectifs sont en moyenne 207 étudiants en M1 et 139 en M2, dont trois parcours avec 14 étudiants en moyenne (DFA ; JAI ; IFJP réintitulé ISP).

Le taux de réussite est bon en master 1 (entre 70 et 80 % selon les années). Le taux d'abandon ou de réorientation à l'issue du master 1 est quant à lui élevé, environ 40%, ce taux ne fait pas l'objet d'une analyse. Le taux de réussite est plus faible en master 2, relativement variable d'une année sur l'autre (63 % en 2017-2018, 82% en 2018-2019), taux probablement minoré car les données ne sont pas complétées pour le parcours DE en FO@D (23 étudiants en FC).

Les résultats de l'enquête à 30 mois pour la promotion 2016/2017 montre un taux d'insertion professionnelle de 87%, la plupart des étudiants sont en contrat à durée indéterminée (CDI). Ils considèrent que leur emploi correspond "tout à fait" ou "plutôt oui" à leur formation et leur niveau de diplôme. Les poursuites d'études directes ou après une année d'interruption sont importantes, plus de la moitié des répondants : dont 20 dans des formations préparant au métier d'avocat, et 2 en doctorat. Sur la période 2017/2019), les poursuites d'études en doctorat à l'UR1 sont rares: 3 étudiants sur la seule année 2017-2018.

Conclusion

Principaux points forts :

- Forte professionnalisation avec un réel ancrage dans le monde socio-économique
- Diversité des parcours permettant de couvrir tous les aspects du droit des affaires
- Interdisciplinarité au sein de plusieurs parcours
- Place importante des pédagogies innovantes et de l'anglais

Principaux points faibles :

- Faible appropriation des outils de pilotage
- Manque de stabilité au sein du secrétariat, nuisant au fonctionnement du master
- Peu de poursuites d'études en doctorat

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master *Droit des affaires* de l'Université de Rennes 1 est une formation attractive et professionnalisante, donnant une place importante aux pédagogies innovantes, avec une ouverture à l'international ou une transdisciplinarité dans certains parcours. La diversité des parcours offre une belle couverture de la forte variété juridique du monde des affaires actuel. Cependant, il conviendrait de renforcer le pilotage et les dispositifs d'assurance qualité. Une réflexion pourrait être engagée pour pallier les difficultés liées au manque de stabilité des moyens administratifs et financiers, suite aux multiples réformes de la taxe d'apprentissage.

MASTER DROIT EUROPÉEN

Établissements

Université de Rennes 1, Ecole Normale Supérieure de Rennes -ENS Rennes

Présentation de la formation

Le master *Droit européen* de l'Université de Rennes 1, co-accrédité avec l'École Normale Supérieure de Rennes (ENS), est une formation en deux ans visant à former des juristes exerçant dans un contexte européen aussi bien dans le secteur privé (marchand ou économie sociale et solidaire) que dans le secteur public (local, national ou européen), mais également dans le domaine de la recherche et de l'enseignement supérieur. Trois parcours sont proposés dès la première année : un parcours « standard » *Droit de l'Union européenne et Droit de l'Organisation Mondiale du Commerce* (OMC) (DUE/DOMC) ; un parcours en partenariat avec l'ENS permettant d'obtenir un second master en science politique, voire aussi un magistère *Droit et globalisation économique* (DEGE) ; et un parcours *Juriste franco-allemand* (JFA) (double diplôme avec l'Université d'Erlangen-Nürnberg). Le parcours DUE/DOMC ouvre la possibilité d'un double diplôme : master of Laws (LL.M) « LL.M avec concentration en droit du commerce international et des investissements étrangers » (convention avec l'Université d'Ottawa, Canada). Les enseignements sont dispensés au sein de la Faculté de Droit et de Science Politique en formation initiale et en présentiel exclusivement.

Analyse

Finalité de la formation

Les objectifs de la formation (former des juristes de haut niveau en droit de l'Union européenne avec une expertise supplémentaire en droit de l'OMC) ainsi que les connaissances et compétences à acquérir sont explicites. En effet, de nombreux documents de qualité (tableau récapitulatif de l'organisation de la mention et les parcours types, supplément au diplôme, tableaux des Unités d'Enseignements, modalités de contrôle des connaissances) sont disponibles, documents qui permettent de comprendre la logique du master et ses attendus. Les débouchés de la formation sont portés à la connaissance des étudiants par des moyens adaptés et dynamiques comme des rencontres avec d'anciens diplômés mais également un voyage d'études au sein des institutions de l'Union européenne. Une liste des fonctions que peuvent occuper les étudiants en sortie de diplôme est donnée. Les compétences transversales détaillées sont en cohérence avec le master.

Positionnement dans l'environnement

Le positionnement du master au niveau des institutions d'enseignement supérieur est très bien analysé. Bénéficiant d'une co-accréditation avec l'ENS de Rennes mais également de partenariats avec des universités étrangères (Universités d'Erlangen-Nürnberg en Allemagne, d'Ottawa au Canada et d'Exeter au Royaume-Uni), le master *Droit européen* n'a pas d'équivalent au niveau local et régional en raison des doubles diplômes qu'il permet d'obtenir. Aux niveaux national et international, la diversité de ses parcours lui permet également de se démarquer.

Le master *Droit européen* s'appuie notamment sur l'axe Intégration européenne de l'Institut de l'Ouest : *Droit et Europe* (IODE, Unité Mixte de Recherche - UMR CNRS) dont relèvent la plupart de ses enseignants-chercheurs ainsi que les doctorants chargés de travaux dirigés. La qualité de la recherche, orientée notamment vers le droit des relations extérieures de l'Union, est indéniable et le développement de projets scientifiques remarquable comme par exemple la constitution d'un réseau scientifique européen associant l'Université de Bologne en Italie et le King's College de Londres.

Les liens avec l'environnement socio-professionnel du master sont classiques avec l'intervention en son sein de professionnels, notamment des juristes dans des instances internationales (OMC, Commission Européenne, etc.). Il n'existe pas en revanche de formalisation explicite de ces liens par des conventions.

Enfin, le master, dans ses différents parcours bénéficie de trois partenariats avec des universités étrangères (Exeter au Royaume-Uni, Erlangen-Nürnberg en Allemagne, Ottawa au Canada) qui lui donnent une réelle ouverture vers l'international à laquelle s'ajoutent les mobilités Erasmus et l'accueil d'étudiants étrangers via Campus-France. Dans le cadre des double-diplômes, les étudiants effectuent à l'étranger un ou plusieurs semestres : 1 semestre à Ottawa, 3 à Erlangen-Nürnberg pour le parcours JFA. Le master n'est pas délocalisé.

Organisation pédagogique de la formation

Compte tenu de son objet même et des partenariats existants avec d'autres universités, le master permet une bonne ouverture à l'international avec un accueil régulier d'étudiants étrangers en son sein et une mobilité des étudiants français à l'étranger par le programme Erasmus ou autre. Le master propose également des cours de plusieurs langues vivantes au choix en M1 (anglais, espagnol et allemand) tandis qu'il semble possible de suivre une seconde langue vivante (espagnol ou allemand) en plus de l'anglais en M2. En outre, plusieurs enseignements ont lieu en anglais durant les deux années (2 en M1 et 2 en M2), et des cours sont dispensés en allemand dans le parcours JFA. L'acquisition des compétences en langues étrangères ne donne pas lieu à une certification du niveau atteint.

Pilotage de la formation

La composition des équipes de formation en M1 et M2 est formellement identifiée quant aux enseignants-chercheurs. Ces équipes comprennent également des praticiens qui sont pour nombre d'entre eux des anciens étudiants du master (essentiellement en M2 pour ces derniers) mais excepté l'indication à titre d'exemple de certains hauts cadres dans des instances internationales, leurs fonctions ne sont pas précisément identifiées ni le volume horaire de leurs interventions, ce qui ne permet pas d'apprécier véritablement la cohérence de celles-ci avec la formation.

Si la direction du master est bien définie (une directrice responsable de la première année de master et deux co-directrices pour les deux parcours de deuxième année), il n'est donné aucun procès-verbal ou exemple d'amélioration apporté par le conseil de perfectionnement, qui comprend des enseignants chercheurs, des étudiants et des personnalités extérieures qualifiées. Il semble qu'il doive se réunir pour la première fois avant la fin de l'année universitaire 2019-2020. De même, s'il est indiqué que le pilotage de la formation s'appuie sur un retour d'expérience des étudiants via des questionnaires d'auto-évaluation de la formation, aucune précision ne permet d'apprécier l'impact de cette auto-évaluation sur le pilotage de la formation si ce n'est une adaptation dans la maquette. Il n'est donc pas possible de mesurer pleinement le processus d'amélioration continue du master et son pilotage apparaît encore perfectible. Le master bénéficie d'un appui logistique pertinent en termes de moyens humains (un secrétariat pour chaque année de master), matériels (une salle dédiée au M2) ainsi que de recherche (bibliothèque disposant d'un fonds important dans le domaine du master et vaste salle de travail à disposition des étudiants).

L'évaluation des connaissances et compétences est précisément établie et connue des étudiants par la diffusion de ses modalités dès la rentrée et via l'Espace Numérique de Travail. Ces modalités de contrôle des connaissances sont classiques en master 1 (contrôle terminal et contrôle continu) et plus variées en master 2 (ateliers, séminaires, exercices pratiques). Une deuxième session est systématiquement prévue. La valorisation de l'engagement étudiant n'est pas précisée et aucune certification n'est délivrée.

Dispositif d'assurance qualité

Les flux d'étudiants, l'attractivité de la formation, les taux de réussite et les taux d'insertion professionnelle sont très bien renseignés sur toute la période. En revanche, il n'est pas précisé s'ils sont accessibles à toutes les parties prenantes et leur analyse est trop sommaire voire inexistante sur l'insertion professionnelle. La sélection se faisant encore à l'entrée de M2 jusqu'à la rentrée 2020, il sera sans doute plus aisé de procéder à leur étude les années prochaines.

Quant au recrutement, il est indiqué que les candidats sont informés des prérequis et des critères de sélection via la site Ecandidature mais il n'est pas précisé comment ce recrutement s'effectue.

Enfin, le processus d'autoévaluation se met en place trop progressivement et doit être accentué. Le parcours JFA fait l'objet d'une évaluation complète (*ranking*) tous les quatre ans.

Résultats constatés

Les effectifs sont importants en M1 (une moyenne de 76 étudiants sur les trois années 2017-2020) et montrent l'attractivité du master. Ces résultats doivent être cependant nuancés par l'absence de sélection en M1. En revanche, celle-ci étant organisée en M2 et les étudiants de M1 ne poursuivant pas immédiatement en M2 du fait de leur parcours spécifique (préparation de l'agrégation, étudiants en mobilité), les inscriptions sont bien moins importantes en M2. Les effectifs sont en moyenne de 16 étudiants pour le parcours *Droit de l'union européenne et droit de l'OMC*, et 5 pour le parcours *Juriste franco-allemand* (10 pour la dernière promotion). Les effectifs du parcours en partenariat avec l'ENS ne sont pas fournis. Les effectifs étant relativement faibles, il faudrait surveiller ces flux avec le passage à la sélection à l'entrée du M1.

Le taux moyen de réussite avoisine les 80% en M1, et 90% en M2.

Selon les données de l'Observatoire de l'Insertion Professionnelle (OSIPE) sur les trois années connues (2015-2017), on constate une importante poursuite d'études tout de suite après le M2 : 7 étudiants (dont 1 en doctorat)

sur 16 répondants en 2015, 12 étudiants (dont 3 en doctorat) sur 20 répondants en 2016 et 6 étudiants (dont 1 en doctorat) sur 15 répondants en 2017. Ces poursuites d'études sont en majorité liées à des préparations aux concours (dont école des avocats, concours de catégorie A de la fonction publique). Trente mois après l'obtention du diplôme, l'insertion professionnelle est de 75% pour la promotion 2015, 53% pour la promotion 2016, et 73% pour la promotion 2017. Ces chiffres méritent d'être suivis et analysés. Aucune information n'est donnée sur le devenir des nombreux diplômés M1 ne poursuivant pas leurs études dans la mention (de 40 à 50 étudiants par an sur la période 2017/2019).

Conclusion

Principaux points forts :

- Bon positionnement du master dans son environnement
- Liens forts avec la recherche
- Ouverture à l'international

Principaux points faibles :

- Dispositifs d'assurance qualité pas suffisamment développés
- Analyse succincte des données concernant les flux d'étudiants ou l'insertion professionnelle

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master *Droit européen* est une formation de qualité, très bien positionnée dans son environnement, fermement adossée à la recherche et qui propose une très bonne ouverture à l'international. Ce master gagnerait à développer ses dispositifs d'assurance qualité, notamment pour mieux connaître le devenir des diplômés : type de concours préparés et taux de réussite, réorientation des nombreux diplômés Master 1 ne poursuivant pas leurs études au sein de la mention. Enfin, l'information sur la professionnalisation, dont le mode d'évaluation des stages, devrait être précisée.

MASTER DROIT NOTARIAL

Établissement

Université de Rennes 1

Présentation de la formation

Le master *Droit notarial* est une formation professionnalisante, proposée par l'Université de Rennes 1 en partenariat avec la profession notariale. Ce master forme les étudiants au métier du notariat ; le master 2 constitue la première année du diplôme supérieur de notariat (DSN), permettant d'accéder à la profession de notaire. Il n'y a pas de parcours type ni de délocalisation. Le master est ouvert en formation initiale et continue, les enseignements sont dispensés à la Faculté de Droit et de Science Politique de Rennes 1.

Analyse

Finalité de la formation

Les objectifs d'apprentissage de la formation sont connus et cohérents. La formation expose clairement les connaissances théoriques et méthodologiques. Les modalités et débouchés de la formation sont connus des étudiants notamment à travers un forum des métiers et des masters proposés. De plus, les compétences disciplinaires juridiques attendues pour exercer le métier de notaire sont décrites. Une expérience en milieu professionnel est intégrée à la formation.

Les enseignements sont cohérents par rapport aux objectifs. Les métiers sont bien décrits et correspondent à la formation. Un supplément au diplôme précise les connaissances acquises par l'étudiant.

Les étudiants sont informés des débouchés en matière d'insertion professionnelle ainsi que de poursuites d'études. Le master *Droit notarial* constitue la première année du diplôme supérieur de notariat (DSN) préparant les étudiants à leur futur statut d'officier public. Les diplômés s'orientent majoritairement vers la profession de notaire mais le master forme également à la gestion de patrimoine, à l'immobilier, au secteur bancaire ou au secteur des assurances.

La formation est clairement positionnée dans l'univers de la certification professionnelle avec la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Positionnement dans l'environnement

La formation s'inscrit dans l'offre globale de l'Université de Rennes 1. L'Institut National des Formations Notariales est à la fois un concurrent, tout en étant complémentaire car les voies d'accès sont différentes. Au niveau de la Région, seul le master de droit notarial de Nantes existe.

Le master est adossé à deux laboratoires de recherche de droit privé : Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE) et Centre de droit des affaires (CDA). L'équipe pédagogique est composée notamment d'enseignants-chercheurs en droit sans précision quant à leurs laboratoires de rattachement.

Le master *Droit notarial* s'appuie sur des relations fortes avec le monde socio-économique de la Région. La Faculté de droit est liée par convention comme il est habituel en la matière, aux partenaires traditionnels de la formation notariale : le Centre National de l'Enseignement Professionnel Notarial qui change de dénomination en devenant l'Institut National de Formation Notariale (INFN) et le site local de l'INFN. De plus, il existe de nombreux partenariats, notamment avec les chambres départementales des notaires de l'Ouest et le Cridon-Ouest (Centre de recherches, d'informations et de documentation notariale). Enfin, des intervenants professionnels font partie de l'équipe pédagogique.

Si aucune coopération internationale n'est affichée, il est à noter que trois étudiants depuis 2017 ont réalisé un stage au sein du centre Sino-Français de formation et d'échanges juridiques et notariaux de Shanghai.

Organisation pédagogique de la formation

La formation ne propose pas de parcours de spécialisation et met en œuvre le système européen d'unités d'enseignement capitalisables et transférables (ECTS). Les semestres sont bien explicités et détaillés, démontrant une nette progression dans l'approfondissement des connaissances et compétences nécessaires pour les métiers du notariat. Les compétences disciplinaires acquises sont claires. La première année plus généraliste

(droit patrimonial de la famille, droit du crédit, droit de l'urbanisme, droit des suretés) permet d'accéder à la seconde année qui fait l'objet d'une réglementation spéciale (textes régissant le Diplôme Supérieur de Notariat en 3 ans dont le master 2 constitue la première année). Cette formation à bac +5 permet la poursuite d'études en doctorat.

Les étudiants sont majoritairement en formation initiale toutefois des demandes rares de suivi du master en formation continue sont possibles. La prise en compte des étudiants en situation particulière (handicap, sportif de haut niveau) est évoquée à travers l'exemple d'un étudiant sportif de haut niveau, sans pour autant détailler les mécanismes mis en œuvre. Aucune précision n'est apportée concernant l'enseignement à distance, et la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

La traduction de la formation en blocs de compétences n'est mentionnée qu'à travers un renvoi à la fiche RNCP. Cette formation professionnalisante gagnerait en lisibilité si un portefeuille de compétences était mis en place. De même, aucune indication n'est donnée quant à des innovations pédagogiques.

Le master *Droit notarial* a une finalité professionnelle ; toutefois, les étudiants sont initiés à la recherche à travers la rédaction et la soutenance de leur rapport de stage. De plus, ils participent à des directions d'étude et de recherche en droit patrimonial de la famille et en droit des biens ou droit rural en seconde année du master 2 ainsi qu'à des colloques portant sur les matières notariales. Il ne semble pas que des projets collectifs ou travail en équipe ne soient mis en œuvre, ce qui pourrait s'avérer intéressant eu égard à leur futur métier au sein d'une étude. Aucun étudiant ne poursuit en doctorat.

La transmission d'expériences pratiques, les cours dispensés par des professionnels ainsi que des exercices pratiques permettent à l'étudiant de connaître l'environnement professionnel et l'entreprise. La formation développe particulièrement la découverte du monde du notariat à travers un module de connaissance de l'environnement professionnel en seconde année, l'utilisation des logiciels professionnels et la "semaine Pro'fil" permettant aux étudiants de rencontrer des professionnels. Le stage obligatoire d'une durée minimum de 2 mois y contribue également.

L'internationalisation de la formation se résume à une possibilité de stage à l'étranger. Il est regrettable qu'aucune certification en langue ne soit proposée alors même que certains cours de droit international (droit international privé) ou cours en anglais (*construction law*) ont été positionnés dans la maquette.

L'utilisation du numérique reste traditionnelle avec les outils mis en place par l'université : espace numérique de travail, plateforme d'échanges, accès aux ressources numériques. Lors de la seconde année de master, un enseignement d'informatique appliquée à la pratique notariale est dispensé ; il permet aux étudiants de se familiariser avec les principaux logiciels de rédaction d'actes.

En raison de leur futur métier, les étudiants sont sensibilisés aux exigences d'intégrité et au respect des règles déontologiques de la profession au travers d'un module d'enseignement, "organisation de la profession (cours magistral, 6 heures). Il serait intéressant de sensibiliser les étudiants au plagiat, à l'intégrité scientifique et à l'éthique.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est répartie entre enseignants-chercheurs et professionnels : 23 intervenants dont 7 professeurs d'université et 8 maîtres de conférences (relevant de la discipline droit) et 2 professionnels - professeurs associés. Les enseignants professionnels sont des notaires (dont 2 professeurs associés) et des collaborateurs. Une présentation de l'équipe est effectuée en début de chaque année de master.

Il n'est pas fait mention d'une sensibilisation de l'équipe pédagogique à l'approche par compétences.

Le pilotage de la formation est bien adapté avec un comité de sélection, une commission pédagogique, un conseil de perfectionnement (au minimum une fois par an). Ces différentes commissions de concertation réunissant l'ensemble des acteurs de la formation ont un constant souci d'adaptation de la formation (harmonisation des programmes, réflexions quant aux modalités de contrôle des connaissances). La formation dispose de moyens administratifs (une personne en charge du secrétariat, une autre de l'organisation des examens et enfin, une dernière chargée du suivi des étudiants de Master 1) suffisants pour lui permettre d'atteindre ses objectifs.

Les modalités de contrôle des connaissances ainsi que les *European Credits Transfer System* (ECTS) sont clairement précisés au sein de la maquette et lors d'une réunion d'information en début d'année. Le supplément au diplôme est fourni, il expose les règles de compensation. La formation respecte le principe de seconde chance à travers la mise en place de ces modalités de contrôle des connaissances.

Il est regrettable que l'engagement étudiant ne soit pas pris en compte, ni valorisé au niveau du master.

Dispositif d'assurance qualité

Les flux d'étudiants, l'attractivité de la formation, les taux de réussite et les taux d'insertion professionnelle sont renseignés mais non analysés sur la période. En ce qui concerne le recrutement des étudiants, un comité de sélection a été mis en place ; il serait souhaitable de connaître ses règles de fonctionnement et critères de sélection. L'attractivité de la formation est bonne avec un taux de sélection d'environ 50%. Il est dommage

qu'aucune analyse des données ne soit fournie, notamment pour les nombreux étudiants ayant abandonné ou ayant effectué une réorientation, de l'ordre d'une trentaine d'étudiants par an, dont une vingtaine ayant validé leur première année.

Les diplômés du master 2 *Droit notarial* poursuivent leurs études en alternance pendant deux ans au sein du Diplôme Supérieur du Notariat en contrat de professionnalisation. Il est à noter que ce contrat leur est proposé avant même l'obtention de leur diplôme de master. Les résultats des enquêtes sur le suivi des diplômés à 30 mois montrent un taux d'insertion professionnelle supérieur à 90% sur la période 2014/2017.

Un questionnaire d'évaluation des enseignements sert de base de travail au conseil de perfectionnement ; la commission pédagogique permet aussi de formuler des propositions d'amélioration de la formation. Le processus dans son ensemble est à poursuivre et à approfondir.

Résultats constatés

Les effectifs sont de l'ordre d'une soixantaine en M1, et une vingtaine en M2. Sur la période étudiée, environ 40% des étudiants proviennent d'une L3 de l'Université de Rennes 1.

Le taux de réussite en master 1 est d'environ 80% et passe à 100% en master 2, ce qui est remarquable. Toutefois, il convient de constater que le taux d'abandon ou de réorientation en master 1 est élevé (autour de 50%), ce qui ne fait pas l'objet d'une analyse particulière. Il serait intéressant d'indiquer leur devenir, particulièrement pour les diplômés M1, non admis en M2 (près de la moitié des diplômés).

Le nombre de diplômés de master 2 entrant en N+1 dans un autre diplôme est d'environ 90-95%, ce qui est la suite logique des études : obtention du diplôme supérieur de notariat (DSN) pour pouvoir exercer le métier de notaire. Ces diplômés ont tous un contrat de professionnalisation pour la suite de leur cursus (DSN).

Conclusion

Principaux points forts :

- Forts liens avec le milieu professionnel
- Cohérence et complémentarité de l'équipe pédagogique
- Mise en œuvre du conseil de perfectionnement

Principaux points faibles :

- Manque d'analyse sur le devenir des diplômés M1 non admis en M2
- Absence d'approche par compétences
- Aucune certification en langues

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master *Droit notarial* de l'Université de Rennes 1 est une formation professionnalisante attractive, présentant de nombreux atouts. Cependant, l'approche par compétences pourrait être mise en place afin d'accroître la lisibilité de la formation déjà bien reconnue. De même, une certification en langue pourrait être envisagée. Enfin, le dispositif d'assurance qualité devrait être plus développé afin de mieux connaître le devenir des nombreux étudiants en réorientation en master 1, et d'améliorer l'accompagnement des étudiants dans leur choix de réorientation.

MASTER DROIT PRIVÉ

Etablissement

Université de Rennes 1

Présentation de la formation

Le master *Droit privé* de l'Université Rennes 1 est une formation ayant pour objectif un approfondissement des connaissances et du raisonnement juridique ainsi qu'une initiation à la recherche dans les matières de droit privé, avec une ouverture sur d'autres branches du droit. Quatre parcours sont proposés en seconde année : *Droit privé fondamental* (DPF) ; *Droit pénal* (DP) ; *Droit des contrats et de la responsabilité des affaires* (DCRA) ; *Droit du numérique* (DNUM) ouvert en 2019. La formation est ouverte en présentiel, en formation initiale ou continue. Le parcours DNUM n'est ouvert qu'en alternance. Les enseignements sont dispensés à la Faculté de Droit et de Science Politique.

Analyse

Finalité de la formation

Le master *Droit privé* de l'Université de Rennes 1 forme les étudiants aux diverses professions juridiques (juriste d'entreprise, conseil), il les prépare également aux concours et examens des professions judiciaires (avocat, magistrat, services pénitentiaires). Il initie également à la recherche, ouvrant la voie à un doctorat en droit privé. Les objectifs d'apprentissage du master, en cohérence avec le répertoire national de certification professionnelle (RNCP), sont clairement définis et portés formellement à la connaissance des étudiants sur le site internet de l'Université, par l'intermédiaire des brochures distribuées et informations dispensées aux étudiants lors de journées dédiées. De façon informelle, les associations d'étudiants de master 2 sont associées à la diffusion de l'information sur le contenu de la formation.

Le master comporte un supplément au diplôme qui précise les connaissances et compétences acquises par l'étudiant. La formation n'est pas délocalisée

Positionnement dans l'environnement

Le master *Droit privé* est une formation classique des facultés de droit, unique au sein de l'université Rennes 1. Cette formation est dispensée dans toutes les universités au niveau régional, mais le positionnement du master au niveau régional est original au regard de son ouverture pluridisciplinaire et de la diversité des parcours proposés. Si l'offre de formation est pleinement justifiée au plan régional, la structuration de la mention est plus étonnante au sein de l'Université de Rennes 1. En effet, le parcours *Droit des contrats et de la responsabilité des affaires* trouve étonnement sa place dans la mention *Droit privé* alors qu'un master *Droit des affaires* existe au sein de l'Université. Par ailleurs, les parcours *Droit pénal* et *Droit du numérique* qui dépassent largement le périmètre du droit privé font l'objet de mention particulière dans d'autres universités. Aucune justification n'est apportée à cette structuration particulière.

Le master est adossé à deux unités de recherche de l'Université de Rennes : l'Institut de l'Ouest-Droit et Europe (IODE) et le centre de droit des affaires (CDA). Cet adossement est identique à celui de la mention *Droit des affaires*, ce qui peut expliquer la proximité (voire la confusion) des domaines de formation. Il est indiqué que les directeurs des laboratoires de recherche sensibilisent les étudiants à la recherche lors de la journée de rentrée, ces derniers participent au séminaire annuel organisé par l'école doctorale.

Il n'existe pas de convention de partenariat, ni d'accord-cadre formalisé avec des structures représentant un secteur d'activité, mais il est fait état de liens privilégiés avec les juridictions judiciaires et le Barreau de Rennes, marquant un ancrage important dans le tissu local. Des temps d'échanges sont organisés avec ces professions ; en outre, un système de parrainage annuel par des professionnels a été mis en place sous l'égide de la Fondation Rennes 1. En master 2, les professionnels interviennent dans les enseignements, particulièrement dans ceux des parcours *Droit pénal* et *Droit du numérique*.

La formation dispose de partenariats propres mais elle bénéficie aussi de ceux noués par la Faculté de droit et de science politique avec des universités européennes. La formation peut recevoir des étudiants étrangers suite à une candidature individuelle, mais pas dans le cadre de la mobilité entrante. Au niveau master 2, le rythme et la densité de la formation ne permettent d'envisager une mobilité sortante qu'à titre exceptionnel.

Organisation pédagogique de la formation

L'organisation de la formation est bien lisible, découpée en parcours, avec une spécialisation progressive qui se concrétise par des blocs d'enseignements librement choisis par les étudiants leur permettant de construire leur parcours dans la perspective du master 2 envisagé. L'offre de formation a fait l'objet d'une restructuration à l'issue de la précédente évaluation, pour distinguer trois mentions antérieurement confondues (*Droit privé*, *Droit notarial* et *Justice, procès, procédure*). Les étudiants de master 1 sont sensibilisés à ces choix au cours d'une demi-journée d'intégration en début d'année universitaire. Les unités d'enseignement (UE) et leur contenu sont cohérents avec les objectifs définis. Une réflexion est menée sur le positionnement du parcours *Droit des contrats et de la responsabilité des affaires* (DCRA) car la majorité des candidats à ce parcours ont fait un M1 *Droit des affaires*. Les étudiants du parcours *Droit du numérique* sont issus du master 1 *Droit privé* et du master 1 *Droit des affaires*, affichant une transversalité limitée puisqu'aucun accès ne semble possible aux étudiants issus des mentions du droit public.

L'Université de Rennes 1 prévoit des aménagements pour les étudiants ayant des contraintes particulières (situation de handicap, sportif de haut niveau, etc.), mais il n'est pas prévu de dispositif particulier au sein de la formation. Le parcours DNUM accueille des professionnels dans le cadre de la formation tout au long de la vie. La validation des acquis d'expérience (VAE) et la validation des acquis professionnels et personnels (VAPP) sont possibles mais n'ont pas fait l'objet de demande au cours de la période d'évaluation, ce qui révèle une éventuelle lacune dans la publicité donnée à cette possibilité.

La formation n'est pas organisée sous forme de référentiel de compétences, mais il est indiqué que l'Université mène des discussions sur la modification des maquettes (sans plus de précision). Les enseignements sont mis en pratique, particulièrement en master 2, et une place importante est faite à l'acquisition de compétences orales par la constitution de mise en situation pré-professionnelle et par des "méga-consultations juridiques". Chaque étudiant dispose d'un dossier numérique (Exportfolio UR1) qui lui permet de valoriser ses apprentissages, compétences et expériences. Il peut conserver l'accès à ce dossier numérique une fois diplômé.

L'initiation à la recherche s'effectue durant les enseignements, particulièrement en travaux dirigés en master 1. En master 2, les étudiants peuvent faire le choix de réaliser un mémoire de recherche, les responsables de parcours animent un séminaire consacré à la méthodologie de la recherche et l'utilisation des ressources numériques. Il existe également des dispositifs collectifs (rédaction d'une contribution dans le cadre du séminaire de l'école doctorale, organisation d'une table-ronde annuelle sur un sujet d'actualité, participation aux séminaires des laboratoires de recherche).

Les étudiants de master 2 suivent un module de 6h sur le thème « réussir son insertion professionnelle », effectué par des professionnels. Il leur est également proposé des ateliers d'entretiens individuels animés par des professionnels. L'Université organise annuellement un forum des métiers qui leur permet de nouer des contacts. Les étudiants ont la faculté d'effectuer un stage optionnel en master 1, obligatoire en master 2 (durée non précisée) s'ils ne rédigent pas de mémoire. Le parcours DNUM est réalisé en alternance en entreprise.

Les étudiants suivent des cours de langues étrangères tout au long du master. En master 2, certains enseignements juridiques sont effectués en anglais.

Outre, les enseignements spécifiques du parcours DNUM, la place du numérique consiste dans la mise à disposition d'un environnement numérique de travail et l'utilisation de ressources documentaires électroniques. Les étudiants de master 2 sont formés sur la maîtrise des bases de données juridiques. Comme le soulignent les responsables du master, l'usage des outils numériques pourrait être amélioré.

Les étudiants sont sensibilisés à l'intégrité scientifique et à l'éthique à travers les travaux dirigés et la journée de rentrée en M2. Au sein de l'Université, il existe un outil automatisé de détection du plagiat via la plateforme pédagogique.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est clairement présentée, elle est diversifiée et de grande qualité. Hormis le parcours DNUM où la moitié des intervenants sont des professionnels, les enseignements sont majoritairement réalisés par des enseignants-chercheurs au regard de la vocation à former les étudiants par et à la recherche. Des professionnels (avocats, magistrats, criminologues, etc.) interviennent dans les matières plus techniques (voies d'exécution, régimes matrimoniaux, succession), et plus particulièrement dans le parcours *Droit pénal*. La composition des équipes pédagogiques est portée à la connaissance des étudiants lors de la journée de rentrée. Le pilotage repose sur un responsable de la mention, un responsable pédagogique de la première année de master et des responsables de parcours en master 2.

Il n'existe pas de conseil de perfectionnement, les associations d'étudiants jouent le rôle d'interlocuteur auprès des responsables de parcours. La formation ne dispose pas de moyens administratifs adaptés au regard du nombre d'étudiants dans la formation (absence de gestionnaire, absence de locaux dédiés).

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont classiques, explicites, publiées et connues des étudiants ; elles respectent le principe de seconde chance. Le parcours *Droit du numérique* fait l'objet d'un contrôle continu intégral, ce qui est original mais correspond bien à la particularité de l'alternance. Pour les trois autres parcours, un questionnaire à choix multiples (QCM) a été introduit dans les matières

fondamentales en début de semestre afin de s'assurer des connaissances des étudiants avant d'en envisager l'approfondissement. Cet aménagement assure une continuité pédagogique intéressante. L'engagement étudiant est pris en compte selon les modalités de contrôle des connaissances.

Dispositif d'assurance qualité

Les données relatives aux effectifs et à la réussite étudiante sont connues, documentées et centralisées au niveau de l'Université. Le recrutement des étudiants fait l'objet d'un dispositif transparent et rendu public (cursus universitaire antérieur, stage et expériences, motivation). Depuis 2020, la sélection des étudiants s'effectue en master 1.

Les données démontrent l'attractivité de la formation avec une augmentation constante des effectifs de master et le volume croissant de dossiers de candidature, 20% des candidatures sont retenues. Le taux de réussite est connu et analysé. Il est stable et évalué à 77% en master 1 et 95% en moyenne pour les différents parcours en master 2.

Des enquêtes sur le devenir des diplômés sont effectuées par les services de l'Université et portées à la connaissance des responsables de la mention et parcours.

Il n'existe pas de dispositif d'évaluation interne propre à la formation. Il est indiqué que des auto-évaluations informelles sont laissées à la discrétion des enseignants.

Résultats constatés

Les effectifs sont en augmentation au niveau master 1, passant de 88 inscrits en 2017 à plus de 100 en 2019. Preuve de l'attractivité de la formation, 35% des étudiants n'étaient pas inscrits à l'Université Rennes 1 avant leur intégration en master 1. Cette tendance se confirme également en master 2 sur la même période avec une augmentation des effectifs, passant de 37 étudiants en 2017 à 68 en 2019. Le taux de réussite est d'environ 80% en M1 et 95% en M2.

Sur la période 2017-2019, 35% des diplômés ont poursuivi leurs études en vue d'une préparation aux concours ou d'une spécialisation après avoir acquis de solides connaissances généralistes en droit privé. L'enquête à trente mois pour la promotion 2016 fait état d'un taux d'insertion professionnelle en emploi stable de 75%. Sur la période 2017/2019, 7 étudiants ont poursuivi en doctorat à l'Université de Rennes 1, ce qui semble peu au regard du volume d'étudiants et des objectifs de la formation.

Conclusion

Principaux points forts :

- Attractivité de la formation
- Structure de formation laissant le choix aux étudiants dans la construction de leur parcours
- Parcours *Droit du numérique* en alternance
- Articulation des enseignements avec la recherche

Principaux points faibles :

- Place incertaine du parcours DCRA, plus orienté droit des affaires que droit privé
- Absence de dispositif d'auto-évaluation
- Hormis le parcours DNUM, une faible utilisation du numérique

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master *Droit privé* est une formation riche et adaptée aux besoins des étudiants. La plus forte orientation recherche des parcours autres que *Droit du numérique* pose question compte-tenu du faible nombre d'étudiants poursuivant en doctorat. En outre, une réflexion pourrait être menée sur le parcours *Droit des contrats* et de la responsabilité des affaires puisqu'il ne semble pas totalement s'inscrire dans la continuité du master 1 ; ce parcours pourrait relever du master *Droit des affaires*. Enfin, il serait intéressant d'élargir la mutualisation du parcours *Droit du numérique* à d'autres masters, notamment en *Droit public*.

MASTER DROIT PUBLIC

Établissement

Université de Rennes 1

Présentation de la formation

Le master *Droit public* de l'Université de Rennes 1 est une formation visant à former des juristes en droit public général (notamment pour les concours administratifs) ou bien spécialisés soit dans le contentieux administratif, soit en droit de l'urbanisme et de l'aménagement. Après une première année mutualisée (M1), la formation propose en deuxième année (M2) trois parcours : *Droit public général* (DPG) ; *Conseil et contentieux des personnes publiques* (CCPP) ; *Juriste en droit de l'urbanisme et de l'aménagement* (DJUA). Le master est proposé en formation initiale (FI) et en formation continue (FC), mais également en formation par alternance (apprentissage) depuis 2019 uniquement dans le parcours CCPP. Les enseignements sont dispensés en présentiel au sein de la Faculté de Droit et de Science Politique à Rennes.

Analyse

Finalité de la formation

Les objectifs de la formation et les métiers visés (professionnels du droit public général, du contentieux administratif ou du droit de l'urbanisme) et les connaissances à acquérir (académiques ou pratiques) sont parfaitement explicitées et particulièrement bien développées. En revanche, il n'est pas indiqué comment elles sont communiquées aux étudiants et aux parties prenantes. Un supplément au diplôme complet est également présent.

De même, les débouchés sont explicites et cohérents avec la formation. Ils sont très larges : accès à l'emploi public par concours ou voie contractuelle au sein des trois fonctions publiques (dans une moindre mesure pour la fonction publique hospitalière), accès à la carrière d'enseignant-chercheur par la poursuite en doctorat et enfin accès au secteur privé (cabinets d'avocats, entreprises de transports, d'énergie, de bâtiments et travaux publics etc.). Il n'est pas indiqué comment ces informations très pertinentes sont communiquées aux étudiants et autres parties prenantes.

Positionnement dans l'environnement

Le master analyse de manière très détaillée son positionnement. Ainsi, il n'existe pas de formations directement concurrentes au sein de l'Université de Rennes 1. De plus, le caractère spécifique des parcours de M2 Conseil et contentieux des personnes publiques d'une part, et Juriste en droit de l'Urbanisme et de l'Aménagement d'autre part, permettent à ceux-ci de se distinguer également au niveau régional. Les effectifs étudiants montrent que le parcours *Droit public général*, classique dans les facultés de droit, a toute sa place.

Le master *Droit public* est adossé à l'Institut du droit public et de la science politique (IDPSP) auquel le responsable de la mention et les responsables de parcours appartiennent mais plus largement également, l'essentiel des enseignants-chercheurs. Les trois parcours de la deuxième année de master trouvent un appui dans l'Institut, que ce soit pour l'encadrement de doctorants ou dans les axes de recherche.

La formation entretient de très nombreux liens avec les administrations publiques classiques mais également avec les juridictions administratives ou encore avec les professionnels du secteur privé (cabinet d'avocats, bureaux d'études, bailleurs sociaux, etc.). Deux partenariats avec des associations de juristes territoriaux sont formalisés par une convention. Enfin, le master peut opportunément s'appuyer sur différentes associations d'étudiants et d'anciens étudiants qui assurent la promotion du master, diffusent des informations et organisent différentes manifestations scientifiques.

Il n'existe pas au sein du master de partenariat particulier avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers au-delà de ceux noués par la Faculté de droit et de science politique et l'Université de Rennes 1, ce qui permet l'accueil d'étudiants libanais.

Organisation pédagogique de la formation

Le master *Droit public* est tout à fait adapté aux projets professionnels de ses étudiants et présente une excellente articulation entre le M1 et les 3 parcours de M2. La première année de master est construite autour d'un socle commun de connaissances, mais également d'enseignements qui préparent au choix du parcours de la deuxième année de master. En master 2, chaque parcours est totalement indépendant des deux autres, il ne semble y avoir aucune mutualisation et les passerelles sont limitées entre le parcours DJUA et le parcours CCPP. Le parcours *Droit public général* présente la particularité tout à fait intéressante de proposer deux options : Recherche en droit public (plutôt destinée aux étudiants désireux de poursuivre en doctorat) et Pratique du droit public (plutôt destinée aux étudiants souhaitant s'insérer rapidement professionnellement ou passer les concours administratifs).

Le master *Droit public* est conçu pour être dispensé en présentiel. Son attachement à développer la formation tout au long de la vie et par l'apprentissage à côté de la formation initiale classique est tout à fait notable. Ainsi, les différents parcours de la deuxième année de master (plutôt les parcours spécialisés, ce qui est parfaitement logique) accueillent régulièrement des stagiaires de la formation continue et le parcours CCPP s'est particulièrement adapté à la baisse des effectifs de formation continue en permettant son suivi en deux ans et en s'ouvrant à l'apprentissage. Les dispositifs de validation des acquis de l'expérience (VAE), de la validation des études supérieures (VES) ainsi que de validation des acquis professionnels et personnels (VAPP) sont bien mobilisés. Enfin, le master est accessible aux étudiants ayant des contraintes particulières par des aménagements *ad hoc*.

L'approche par compétences reste encore embryonnaire, la formation étant conçue par blocs de connaissances. Toutefois, une réflexion est en cours avec l'appui du service de formation continue et d'apprentissage de l'Université. Elle a débouché sur l'identification de compétences (alliant connaissances et savoir-faire), approche formalisée dans le livret de formation pour l'ouverture à l'apprentissage du parcours JDUA.

Le master *Droit public* accorde une place à la démarche scientifique à travers les différents travaux de recherche exigés des étudiants et de manière un peu différente selon les parcours. Le parcours JDUA associe ainsi les étudiants aux activités de recherche de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de Rennes. Un mémoire de recherche est facultatif en M1 et obligatoire en M2. Au sein du M2 parcours *Droit public général*, il existe une unité d'enseignement conséquente dédiée à la recherche pour les étudiants qui choisissent cette option au second semestre. Les poursuites en doctorat sont possibles à l'issue des deux autres parcours.

La place des stages dans la formation fait l'objet d'une attention particulière. Facultatif (mais encouragé) en première année de master, il est obligatoire en deuxième année de master, sauf pour les étudiants ayant choisi l'option recherche dans le parcours DPG. D'une durée différente selon les parcours (de 7 semaines en DPG à 4 mois en CCPP), il donne toujours lieu à une restitution par un mémoire ou un rapport. Il n'est pas précisé, au-delà de l'accompagnement de tous les étudiants par le Service Orientation Insertion Entrepreneuriat de l'Université de Rennes 1, si les étudiants du master *Droit public* bénéficient d'autres outils de recherche de stage. Il existe tant en M1 qu'en M2, un enseignement de langue étrangère de 30 heures et des enseignements dispensés en anglais qui sont parfaitement identifiés. Il existe une forte mobilité sortante dans le programme d'échange européen Erasmus (15 à 20% des étudiants) durant la première année de master, mais la mobilité sortante est inexistante en deuxième année.

Le master étant actuellement dispensé exclusivement en présentiel (une réflexion sur ce point est en cours), la place du numérique dans la formation est classique (espace numérique de travail, plateformes collaboratives avec dépôts de cours), ce qui n'empêche pas les des innovations pédagogiques grâce à un partenariat entre l'Université de Rennes 1 et une société spécialisée, mais il n'est pas précisé en quoi elles consistent.

Enfin, les étudiants sont sensibilisés à l'intégrité scientifique et à l'éthique tout au long du master lors des différents enseignements et lors de la remise de leurs travaux. Ceux-ci sont soumis aux outils de détection du plagiat, avec saisine des instances compétentes le cas échéant.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique du master *Droit public* est formellement identifiée. Notamment, les fonctions et qualités des intervenants professionnels extérieurs sont très bien renseignées. L'association enseignants-chercheurs/intervenants professionnels fait l'objet d'une réflexion pédagogique aboutie tant en M1 que dans les 3 parcours de M2. En master 1, les enseignements en grande majorité centrés sur les connaissances fondamentales sont assurés de façon quasi exclusive par des enseignants-chercheurs (EC). En master 2, la présence des intervenants professionnels se fait plus forte et différenciée selon les parcours : juristes pour l'unité d'enseignement (UE) Pratique du droit public en DPG ; Enseignants et praticiens en duo selon les UE en CCPP ; professionnels chevronnés de l'urbanisme et de l'aménagement en JDUA.

Le master *Droit public* dispose des moyens administratifs pour son fonctionnement : secrétariats divers qui travaillent en pleine collaboration avec les responsables de formation. Le responsable et les coresponsables des différentes années de formation sont parfaitement identifiés et travaillent en étroite collaboration au sein d'un conseil de mention qui atteste que la réflexion pédagogique est bien menée au niveau de la mention

(sélection des étudiants dans les différents parcours par exemple). Il existe un conseil de perfectionnement uniquement pour le parcours CCPP.

Enfin, l'évaluation des connaissances et des compétences est pratiquée selon des modalités très claires et parfaitement connues des étudiants à travers leur présentation par les responsables de formation lors des réunions de rentrée. Ces modalités définissent les règles de compensation et respectent le principe de seconde chance (seconde session). Pour le parcours DPG, la note de mémoire doit être supérieure à 9/20.

Dispositif d'assurance qualité

Les flux étudiants sont parfaitement connus, suivis et remarquablement interprétés que ce soit au niveau de la première année de master que des différents parcours de la deuxième année. Ils montrent une bonne attractivité du master. Un tableau de bord permet également le suivi du taux de réussite dans les différentes années qui est, là encore, finement analysé et s'explique par les différentes stratégies et situations des étudiants concernés. Enfin, le devenir des diplômés est très bien suivi et détaillé par les responsables de formation à partir des enquêtes d'insertion professionnelle de l'Observatoire du Suivi et de l'Insertion Professionnelle des Étudiants (OSIPE).

De façon générale, les différents dispositifs d'amélioration continue doivent être harmonisés et formalisés et a minima au niveau de la mention par un conseil de perfectionnement qui n'existe que pour le M2 CCPP. Il existe un questionnaire de satisfaction anonyme remis aux étudiants en fin de formation pour les deux autres parcours. Les nombreux échanges informels mais bien réels entre les étudiants et les responsables d'année de formation ainsi qu'entre ces derniers et leur équipe pédagogique sont propres à certains parcours. Il est indéniable que les résultats de ces évaluations par questionnaire quand elles existent sont bien exploités (à titre d'exemple, l'aménagement du rythme de formation en M2 JDUA).

Résultats constatés

Il faut tout d'abord remarquer un excellent suivi qualitatif de leurs étudiants par les responsables de formation, en plus des données quantitatives du Service Orientation Insertion Entrepreneuriat (SOIE/OSIPE).

Les effectifs du master *Droit public* sont tout à fait satisfaisants et témoignent de sa bonne attractivité même à l'intérieur et à l'extérieur du bassin rennais (par exemple pour le M1, un quart à un tiers des étudiants a obtenu sa licence ailleurs qu'à l'Université de Rennes 1). Les effectifs de M1 (qui varient entre 75 et 85 étudiants) permettent la viabilité des trois parcours de M2 qui attirent également des étudiants extérieurs, puisque la sélection se fait encore à ce niveau-là. Les effectifs de ces trois parcours de M2 sont contrastés et fluctuant : entre 19 et 26 étudiants pour le parcours *Droit public général* ; entre 11 et 19 étudiants pour le parcours DUJA ; et environ 13 étudiants pour le parcours CCPP. Une réflexion sur ce dernier (ouverture à l'apprentissage) a permis une forte augmentation des effectifs (21 étudiants en 2019-2020).

Les taux de réussite sont très bons en M1 (entre 80 et 90%) et excellents en M2 (entre 91 et 95% pour l'ensemble des parcours). Les échecs et les rares abandons en M2 sont expliqués (réussite à un concours, insertion professionnelle notamment).

Le taux d'insertion professionnelle à 30 mois est de l'ordre de 80%. Les poursuites d'études (hors doctorat) à l'Université de Rennes 1 varient entre 31 et 40% des diplômés. L'enquête OSIPE sur la promotion 2017 montre un taux de poursuite d'études de l'ordre de 57%, dont plus de la moitié dans des préparations aux concours. La poursuite d'études en doctorat à l'Université Rennes 1 est de 5 étudiants en cumul pour les trois dernières promotions ; cependant, l'enquête OSIPE pour la promotion 2017 montre 4 poursuites d'études en thèse, un nombre conséquent à souligner.

Conclusion

Principaux points forts :

- Progressivité et cohérence entre la première année de master et les parcours de deuxième année de master
- Parcours CCPP en apprentissage
- Insertion professionnelle satisfaisante à 30 mois

Principaux points faibles :

- Absence de conseil de perfectionnement de la mention
- Absence de questionnaire harmonisé pour l'évaluation des enseignements et de la formation
- Approche par compétences à finaliser

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master *Droit public* est une excellente formation. Il fait l'objet d'une réflexion pédagogique aboutie de la part de ses responsables, ce qui lui permet d'offrir à ses étudiants une véritable formation marquée par la progressivité et la cohérence des enseignements. La poursuite dans cette voie ne peut être qu'encouragée par l'achèvement de l'approche par compétences, et en mettant en place au sein de la mention un conseil de perfectionnement et des outils harmonisés d'évaluation de la formation.

MASTER DROIT SOCIAL

Établissement

Université de Rennes 1

Présentation de la formation

Le master *Droit social* de l'Université Rennes 1 a pour objectif de former des juristes experts en droit du travail et de la protection sociale. Il propose un seul parcours : *Droit du travail et de la protection sociale*. La formation est ouverte en formation initiale, ou en formation continue pour la deuxième année de master. Les enseignements sont effectués en présentiel à la Faculté de Droit et de Science Politique à Rennes.

Analyse

Finalité de la formation

Le master *Droit social* de l'Université de Rennes 1 a pour objectif de former des juristes ayant des compétences en droit social, capables d'appréhender les évolutions sociales et organisationnelles. Ils acquièrent des compétences académiques et professionnelles leur permettant une insertion rapide sur le marché du travail. Les débouchés professionnels de la formation sont identifiés, en corrélation avec les objectifs de la formation (juriste, avocat, conseil, consultant) et portés à la connaissance des étudiants dès le master 1 par le biais de leur espace numérique de travail. Des poursuites d'études sont envisageables, elles prennent la forme de préparation à des concours, ou encore l'acquisition d'une double compétence recherchée par les employeurs. La poursuite en doctorat est possible. Le diplôme est accompagné d'un supplément au diplôme précisant les connaissances et compétences acquises par l'étudiant.

Positionnement dans l'environnement

Le master *Droit social* n'entre pas en concurrence avec une autre formation de l'Université de Rennes 1. Au plan local, il se distingue de l'Institut des sciences sociales du travail de l'ouest attaché à l'Université Rennes 2 qui dispense des formations dans le cadre du congé économique, social et syndical. Au niveau régional, la spécificité de la formation axée sur le droit du travail et le droit de la protection sociale la distingue des formations existant au sein des Universités du Grand Ouest. Cette spécificité se retrouve également au niveau national.

Le master *Droit social* est adossé à l'Institut de l'Ouest-Droit et Europe (IODE), unité mixte de recherche (UMR) CNRS, et en particulier l'axe « protections de la personne » dont l'une des orientations scientifiques porte sur les questions de santé-travail et du droit de la protection sociale.

Le master est associé depuis l'année 2019-2020 à la Chaire « Vivre ensemble dans l'entreprise » de la Fondation de l'Université Rennes 1 qui permet de mettre les outils de l'Université au service d'une thématique intéressant les entreprises. Les étudiants du master ont pu ainsi suivre des conférences-débats sur la thématique « Droit social et vivre ensemble », et cela a conduit à la création de deux unités d'enseignement en master 2 : *Responsabilité sociale des entreprises, et Égalité et qualité de vie au travail*. Le master est également associé à la Chaire « Droit des activités économiques - Claude Champaud ». Il est prévu dans ce cadre l'organisation d'une manifestation scientifique avec les étudiants de master 2.

Il n'existe pas de convention de partenariat, ni d'accord-cadre formalisé avec des structures représentant un secteur d'activité, mais il est fait mention d'un système de parrainage annuel par des entreprises, sous l'égide de la Fondation Rennes 1. Dans ce cadre, les professionnels s'engagent à se rendre disponibles pour rencontrer les étudiants de master 2, à participer à des actions pédagogiques et à faire bénéficier les étudiants de l'expérience et du réseau professionnel du parrain. Les étudiants de master 2 suivent également quatre fois par an les réunions d'actualités juridiques dans les locaux de l'UIMM (Union des industries et métiers de la métallurgie). Des professionnels dispensent des enseignements au sein de la formation sur des thématiques de pratique juridique. Les nombreux liens noués par la formation avec les professionnels ont pu conduire les entreprises à proposer des stages de longue durée ou des contrats de professionnalisation aux étudiants de master 2.

Il n'est pas indiqué de partenariat avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers, ni de dispositif favorisant la mobilité entrante ou sortante des étudiants.

Organisation pédagogique

L'organisation de la formation est lisible et comprend un parcours *Droit du travail et de la protection sociale*. Le master 1 est suivi uniquement en formation initiale. L'ouverture en formation continue a été abandonnée compte tenu d'un effectif insuffisant. Le master 2 est ouvert en formation initiale, en alternance dans le cadre d'un contrat de professionnalisation (12 étudiants la seconde année d'ouverture à l'alternance) ou en formation continue (plus d'un tiers des effectifs). Le projet est que tous les étudiants du master soient formés dans le cadre d'un contrat de professionnalisation à l'avenir.

L'approche compétences est initiée à travers quelques évolutions de la maquette : projets tutorés donnant lieu à un travail de groupe qui sont devenus une unité d'enseignement fondamentale en 2020, organisation d'une conférence avec un travail de groupe (recherche documentaire, recherche d'intervenants, synthèse introductive...). L'approche par compétences est également retranscrite au niveau des modalités de contrôle des connaissances par les études de cas, exposé-discussion, dossier. L'évolution de la maquette vers des blocs de compétences est reportée.

La sensibilisation à la recherche est initiée dès le master 1. Les étudiants peuvent choisir le projet tutoré « initiation à la recherche juridique ». En master 2, ils doivent rédiger un mémoire donnant lieu à une soutenance. Il existe depuis 2020 deux formats de mémoire laissés au libre choix des étudiants, un mémoire de recherche fondamentale qui pourrait préfigurer une poursuite en doctorat, ou un mémoire de recherche appliquée en lien avec le stage ou la période de professionnalisation. Les étudiants en formation continue réalisent quant à eux, une recherche juridique dans le cadre d'une direction d'étude.

Dès la première année de master, les étudiants doivent accomplir un stage d'une durée minimale d'une semaine. En master 2, la professionnalisation se traduit par un stage d'une durée minimale de 3 mois ou par l'alternance dans le cadre d'un contrat de professionnalisation. Les étudiants suivent un module d'insertion professionnelle dispensé par un professionnel qui, accompagné de chefs d'entreprises, réalise des simulations d'entretiens en master 2. Au niveau du master 1, le module aide les étudiants à la recherche d'un stage ou d'un contrat de professionnalisation. Les offres de stage long et de contrat de professionnalisation sont déposées sur l'espace numérique de travail (ENT).

Les étudiants suivent des cours de langues étrangères tout au long du master. Ils ont également des enseignements juridiques dispensés en anglais qui représentent 10% du volume horaire de la formation en master 1 et 15% en master 2.

La place du numérique consiste dans la mise à disposition d'un environnement numérique de travail et à l'utilisation de ressources documentaires électroniques.

Il n'est pas fait mention d'un dispositif formalisé qui sensibilise les étudiants à l'intégrité scientifique et à l'éthique ; cette sensibilisation se fait à travers les enseignements. Au sein de l'Université, il existe un outil automatisé de détection du plagiat via la plateforme pédagogique.

Pilotage de la formation

En master 1, l'équipe pédagogique est essentiellement composée d'enseignant chercheurs. Certains chargés de travaux dirigés sont des praticiens du droit (notamment des avocats). La présence de praticiens (une vingtaine) est plus importante en master 2. Le pilotage du master n'est pas très lisible. Il repose sur deux coresponsables qui ont en charge de coordonner les deux années, sans explication sur les modalités de cette coordination. Une commission pédagogique se réunit au mois deux fois par an, pour discuter de l'organisation de la formation, et réfléchir aux améliorations ou évolutions. La commission prend également en charge la sélection des étudiants en master 1.

Il existe un conseil de perfectionnement au niveau du master 2 qui se réunit une fois par an. Il est composé d'enseignants-chercheurs, professionnels, représentants des étudiants. Les échanges sont pris en compte pour l'amélioration de la formation. Il est prévu d'instaurer un conseil de perfectionnement à l'échelle de la mention. Les modalités de contrôle des connaissances et compétences sont encadrées et validées par les instances universitaires, et connues des étudiants ; elles respectent le principe de seconde chance.

Dispositif d'assurance qualité

Depuis la rentrée 2020, la sélection des étudiants s'effectue au stade du master 1 et plus en master 2. La validation de la première année de master emportera le droit de poursuivre en deuxième année. La capacité d'accueil de la formation est portée à 35 étudiants pour chaque année de master. Les critères de sélection des étudiants ne sont pas documentés.

Les données relatives aux effectifs et à la réussite sont connues et renseignées. Des enquêtes sur le devenir des diplômés sont effectuées par les services de l'Université.

Des questionnaires d'auto-évaluation existent, et sont laissés à la discrétion des enseignants en master 1. Il existe un dispositif d'évaluation des enseignements en master 2. Les étudiants sont invités à indiquer les points forts, les

points d'amélioration et formulent une appréciation globale. Il est indiqué qu'il est tenu compte de ces questionnaires dans le déroulement de l'année universitaire suivante, sans autre précision.

Résultats constatés

En master 1, les effectifs varient entre 60 et 85 étudiants. La baisse des effectifs en master 2 (31 étudiants à la rentrée 2017, 31 en 2018, 22 en 2019) résulte de l'absence de déclenchement automatique de la liste d'attente sur la plateforme de candidatures. Ce dysfonctionnement a été résolu. Il y a une évolution significative des étudiants inscrits en alternance en master 2 (passant de 4 contrats de professionnalisation en 2019 à 12 en 2020). A terme, l'objectif est que tous les étudiants du master soient formés dans le cadre d'un contrat de professionnalisation, sauf ceux disposant d'un projet professionnel particulier. Le taux de réussite est de 80% en master 1, et de 85% en M2.

Le taux de poursuite d'études à Rennes 1 est proche de 20% pour les diplômés en 2018 et 2019. Les résultats de l'enquête à 30 mois sur les diplômés en 2017 montrent un taux d'insertion professionnelle très satisfaisant : plus de 90% des diplômés en emploi, en quasi totalité en contrat à durée indéterminée avec un délai d'obtention du premier emploi de moins de 3 mois. Ces chiffres montrent une bonne adéquation entre la formation et les besoins des entreprises. Deux étudiants ont poursuivi leurs études en doctorat (1 en 2019, 1 en 2020) dans le cadre d'un contrat doctoral.

Conclusion

Principaux points forts :

- Excellente insertion professionnelle
- Croissance significative des contrats de professionnalisation en master 2
- Place de la recherche proposée dès le master 1

Principaux points faibles :

- Pilotage de la formation peu lisible
- Modalités de sélection des étudiants non explicitées

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master *Droit social* est une formation parfaitement adaptée aux besoins des entreprises. La formation comporte de nombreux dispositifs favorisant l'insertion professionnelle, sans toutefois délaisser l'initiation des étudiants à la recherche. La formation a su évoluer afin de prendre en compte l'approche par compétences. Le taux d'insertion professionnelle est excellent, ce qui démontre l'attractivité de la formation auprès des entreprises. Une réflexion pourrait être menée pour clarifier le pilotage de la formation.

MASTER HISTOIRE DU DROIT ET DES INSTITUTIONS

Établissements

Université Rennes 1, Université de Nantes

Présentation de la formation

Le master Histoire du droit et des institutions de l'Université Rennes 1 a vocation à former de futurs universitaires ou chercheurs, et à permettre aux diplômés de s'insérer professionnellement dans des métiers du droit ou de la fonction publique, en donnant accès aux concours de la fonction publique et aux concours et examens d'entrée dans les écoles propres aux professions réglementées de la justice et du droit. Ce master en formation initiale associe les Universités de Rennes, Nantes (co-accréditation) et d'Angers (convention de partenariat pédagogique au niveau M2). Le master 1 Histoire du droit et des institutions n'est ouvert qu'à Nantes. En M2, les cours sont dispensés alternativement sur les trois sites de Rennes, Nantes, et Angers dans des salles immersives ou équipées de visioconférence pour permettre aux étudiants, quelle que soit leur localisation de pouvoir interagir avec l'enseignant.

Analyse

Finalité de la formation

Les objectifs du master sont clairs et cohérents à l'instar des compétences à acquérir tout au long de la formation : maîtrise de la formation des mécanismes juridiques et de leur transformation, capacités de mener un travail d'analyse et de réflexion personnelle en s'appuyant sur des qualités rédactionnelles. Outre l'information sur le site internet de l'Université Rennes 1, les étudiants sont informés des objectifs d'apprentissage et des compétences à acquérir lors de la réunion de rentrée intégrative.

Les débouchés en termes d'insertion professionnelle sont cohérents et sont portés à la connaissance des parties prenantes via le site Internet et lors de la réunion de rentrée. Une journée de rencontre avec les doctorants en histoire du droit est prévue pour évoquer la poursuite d'études dans le cadre d'un doctorat.

Positionnement dans l'environnement

La formation affiche clairement sa position dans l'offre globale de formation au niveau régional. Grâce aux partenariats avec les universités de Nantes et d'Angers, elle a vocation à concentrer l'offre de formation en histoire du droit au niveau de la région Ouest en précisant les passerelles entre les différents M1 des différentes universités et le M2. Les effectifs en master 1 étant très faibles (6 au maximum par an à Nantes sur la période 2017/2020), tous les cours sont mutualisés avec d'autres masters, ce qui a pu permettre l'ouverture du M1 dès 2017-2018.

La formation est adossée à trois unités de recherche implantées dans chacune des universités partenaires. Ses objectifs s'inscrivent pleinement dans la politique scientifique des trois établissements puisque les séminaires et cours dispensés s'appuient sur les thèmes de recherche développés par les membres de l'équipe pédagogique dans le cadre de leurs travaux de recherche. Une bonne articulation formation-recherche résulte de la participation à des conférences et autres événements scientifiques. Un lien existe entre le diplôme et les écoles doctorales des trois universités, dont la possibilité d'inscription en thèse, et la journée de rencontre avec les doctorants.

Aucun professionnel ne participe directement aux enseignements, ce qui n'est guère surprenant. Un lien avec le monde professionnel est toutefois assuré par la réalisation de stages en entreprise ou en laboratoire de recherche, facultatifs en M1 et d'une durée de 2 mois en M2.

Aucun lien avec des établissements étrangers n'est prévu. Toutefois, un enseignant-chercheur étranger intervient en M2 lors d'une semaine de séminaire.

Organisation pédagogique de la formation

L'organisation pédagogique est claire et cohérente avec une spécialisation progressive entre le M1 - au cours duquel les étudiants continuent à suivre des enseignements de droit positif - et le M2 consacré à des

enseignements d'histoire du droit uniquement. L'option offerte aux étudiants tant en M1 qu'en M2 entre réalisation d'un mémoire ou d'un stage est bienvenue, prend en compte les différents projets professionnels des étudiants.

Le master est uniquement en formation initiale; il ne propose pas de Validation des acquis de l'expérience (VAE), ce qui est logique eu égard à la spécificité du master : histoire du droit. Un dispositif d'aménagement spécifique des études pour réaliser le M2 en 2 ans est prévu pour les étudiants ayant des contraintes particulières, ce qui est bienvenu.

Si la formation ne s'organise pas autour de blocs de compétences, ce que l'on peut regretter, elle n'en est pas moins en cohérence avec la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) dans la mesure où les compétences visées par celle-ci sont en réalité déclinées tout au long de la formation.

La formation accorde une place importante à la démarche scientifique. En M1, une initiation à la recherche facultative est prévue et l'étudiant peut décider de rédiger un mémoire. En M2, des séminaires, la rédaction éventuelle d'un mémoire et une séance d'initiation à la recherche aux archives départementales, placent la démarche scientifique au cœur de la formation, préparant ainsi les étudiants le souhaitant à la poursuite en doctorat.

La formation permet aux étudiants le souhaitant de faire des stages tant en M1 qu'en M2, favorisant ainsi l'acquisition de compétences par le biais d'une expérience pratique, de nature à faciliter l'insertion professionnelle de l'étudiant.

Mis à part un enseignement « de base » d'une langue étrangère, l'intervention en M2 d'un enseignant étranger et un séminaire d'histoire comparée du droit dispensé en partie en anglais, la formation n'est pas du tout axée sur l'international. Aucun étudiant étranger n'est accueilli et aucun séjour d'études à l'étranger n'est proposé, ce qui constitue un frein à la mobilité des étudiants.

L'utilisation du numérique est somme toute assez traditionnelle. Les supports de cours et les ressources documentaires pouvant être mis en ligne par les enseignants. Les étudiants disposent d'un espace numérique de travail et sont formés à la méthodologie à la recherche en ligne dans le cadre d'une unité d'enseignement (UE).

Aucun enseignement dédié à l'intégrité de la recherche scientifique n'est prévu à Rennes, mais les directeurs de mémoires de recherche ou de stage, sont attentifs aux plagats et fraudes.

Pilotage de la formation

La formation est mise en œuvre par une équipe pédagogique composée uniquement d'enseignants-chercheurs, à l'exception des professeurs agrégés (PRAG) dispensant les cours de langues. Cette équipe est présentée aux étudiants lors de la rentrée intégrative au cours de laquelle les différents intervenants exposent le contenu de leur enseignement, les modalités d'examen et les sujets de mémoire proposés, ce qui offre ainsi aux étudiants une réelle lisibilité sur la formation. Aucune intervention extérieure n'est prévue, à l'exception d'un séminaire dispensé par un enseignant étranger et du cadre strict de l'encadrement des étudiants ayant opté pour la réalisation d'un stage, ce qui est cohérent au regard de la spécificité de l'histoire du droit. Aucune approche en termes de compétences n'est développée par l'équipe pédagogique, qui base ses enseignements sur un parcours programme, ce qui n'est toutefois pas un obstacle à l'acquisition des savoir-faire attendus.

Le pilotage de la formation prend bien en compte la multiplicité des sites d'enseignement, et la formation dispose de ressources administratives, pédagogiques et notamment d'une bibliothèque dédiée aux étudiants de M2, ce qui est appréciable. Un conseil de perfectionnement est institué et se réunit une fois par an, mais les étudiants n'y semblent pas représentés, ce qui est regrettable.

La constitution du jury et ses modalités de fonctionnement sont bien portés à la connaissance des étudiants lors de la rentrée intégrative. Il est intéressant que le contrôle des connaissances se fasse essentiellement à l'oral, ce qui permet ainsi une préparation des étudiants aux futures épreuves orales de concours ou à leurs futurs entretiens d'embauche. Un dispositif de seconde chance est bien prévu.

Dispositif d'assurance qualité

Les étudiants sont recrutés sur dossier, sans audition orale. Les flux d'étudiants sont suivis. Les effectifs sont relativement faibles : une dizaine d'étudiants en M2 sur les dernières années à l'exception de la promotion 2019/2020 composée de seulement cinq étudiants sans que cette diminution ne soit expliquée, ce que l'on peut regretter. La formation est assez attractive avec une proportion d'environ 20 à 25 % de candidatures retenues.

Le taux de réussite est excellent ce qui démontre la qualité des critères de sélection.

L'équipe pédagogique fait un suivi des diplômés à travers un mailing, via l'Association des historiens du droit de l'ouest qui regroupe les étudiants du master et les anciens étudiants.

L'évaluation de la formation est faite par l'Université de Rennes 1 à travers l'envoi d'un questionnaire aux étudiants. Le conseil de perfectionnement se réunit une fois par an, mais il ne comprend pas de représentants étudiants et aucun exemple d'amélioration suite à ce conseil n'est fourni.

Résultats constatés

Si le nombre d'étudiants en M2 est relativement faible, une dizaine en moyenne (5 en 2019/2020), le diplôme n'en semble pas moins attractif avec un taux de pression de 20 à 25 % selon les années (20 à 25 % des candidatures sont retenues). Les taux de réussite sont très élevés, aux alentours de 90 % voire 100 % certaines années.

Pour les étudiants ayant choisi l'option stage, les données collectées par mailing indiquent des poursuites d'études dans des formations préparatoires aux concours (magistrature, carrières judiciaires, fonction publique). Les enquêtes à 30 mois montrent un taux d'insertion professionnelle de 67% en moyenne sur les promotions 2014/2017.

Le taux d'étudiants poursuivant leurs études dans le cadre d'un doctorat à Rennes est en moyenne de 15 % ce qui semble être cohérent.

Conclusion

Principaux points forts :

- Ancrage régional
- Démarche scientifique au cœur de la formation
- Excellent taux de réussite

Principaux points faibles :

- Devenir des étudiants mal connu
- Approche par compétences peu développée

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master *Histoire du droit et des institutions* de l'Université Rennes 1 poursuit des objectifs clairs et cohérents de nature à ouvrir de nombreuses perspectives professionnelles aux diplômés. Cependant, la formation gagnerait à intégrer des représentants étudiants au conseil de perfectionnement et à renforcer ses dispositifs d'assurance qualité pour un meilleur suivi des diplômés. Enfin, il serait opportun de développer l'approche par compétences.

MASTER JUSTICE PROCÈS PROCÉDURES

Établissements

Université de Bretagne Occidentale, Université de Nantes, Université de Rennes 1

Présentation de la formation

Le master *Justice procès et procédures* (master JPP), co-accrédité avec l'Université de Nantes et l'Université de Bretagne Occidentale, poursuit des objectifs professionnalisants. Après une première année en tronc commun, le master 2 (M2) propose trois parcours : *Magistrature* préparant au concours d'entrée à l'École Nationale de la Magistrature (ENM) ; *Auxiliaire de justice* préparant surtout à l'examen d'entrée du Centre régional de formation professionnelle des avocats (CRFPA) ; *Contentieux judiciaires* destinant les étudiants aux métiers du droit (justice, professions libérales, officiers ministériels, juriste d'entreprise...). Le master est proposé uniquement en formation initiale, les enseignements sont dispensés à la Faculté de Droit et de Science Politique à Rennes.

Analyse

Finalité de la formation

Les objectifs de la formation sont précisément définis : préparer aux métiers de l'action judiciaire. Les trois parcours de M2 sont clairement présentés en distinguant ceux conduisant à des concours (Parcours *Magistrature*) ou examens professionnels (parcours *Auxiliaires de justice*) et celui permettant un accès direct aux métiers du droit (parcours *Contentieux judiciaires*).

Les débouchés en matière d'insertion professionnelle immédiate sont clairement explicités (magistrat, avocat, commissaire de justice). Les poursuites d'études sont peu détaillées mais cela tient au fait que le master JPP prépare à des métiers de pratique et non à la recherche fondamentale. Il n'y a pas d'information sur le positionnement dans l'univers de la certification professionnelle. La fiche du répertoire national de la certification professionnelle (RNCP) de la mention est connue des étudiants et autres parties prenantes.

Positionnement dans l'environnement

La formation énonce clairement son positionnement vis-à-vis des institutions d'enseignement supérieur dans les différents espaces local, régional et national. Elle se distingue des anciennes formations dites ComUE UBL - Université Bretagne Loire. Elle réunit sur un même site (Université de Rennes 1) des formations qui n'existent pas dans des sites voisins (Nantes, Brest), ou pour le parcours contentieux, qui ne sont pas isolées dans une formation particulière (Le Mans, Angers). Son positionnement particulier résulte aussi d'une co-accréditation des trois Universités de Rennes 1, Nantes et Bretagne Occidentale. Une autre spécificité en découle: le nombre important d'étudiants que cette formation attire. S'agissant du parcours *Magistrature*, il existe une formation concurrente avec le master *Politiques publiques* de l'École Normale Supérieure (ENS) Rennes et de l'Institut d'études politiques (IEP) de Rennes. Un rapprochement a néanmoins été réalisé pour la préparation aux oraux du concours d'entrée de l'ENM.

Le master JPP s'appuie sur deux centres de recherche de la faculté de droit et de sciences politiques de Rennes : l'institut de l'Ouest, Droit et Europe (IODE, Unité mixte de recherche – UMR CNRS) et le centre de recherche de droit des affaires (DCA). A Nantes, il s'appuie sur deux laboratoires : Droit et Changement social (DCS - UMR) et Institut de Recherches en Droit Privé (IRDPP) et à Brest sur le Lab-LEX. Ces laboratoires offrent de nombreux colloques et conférences aux étudiants du master JPP.

De nombreux professionnels de justice interviennent sous diverses formes dans le master JPP (enseignements, conférences). Le master JPP dispose de conventions de partenariat avec l'ENM, la Cour d'Appel de Rennes et les tribunaux de Brest et de Quimper, ce qui facilite la relation et la diffusion de stages.

Les partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers n'existent que via les accords Erasmus, surtout mis en œuvre en L3. La charge de travail du niveau M2 est telle que les mobilités potentielles à l'étranger ne sont pas mises en œuvre.

Organisation pédagogique de la formation

La structure de la formation permet une spécialisation progressive. Elle est adaptée aux différents projets professionnels des étudiants. Des présentations par des professionnels via des conférences en M1 puis des stages en M2 de plusieurs semaines sont inclus dans les formations. Les étudiants du parcours *Magistrature* sont parrainés par un magistrat pendant l'année. Rien n'est indiqué sur la prise en compte de la formation tout au long de la vie, l'accueil d'étudiants ayant des contraintes particulières, ou encore sur la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Un test de mise en place pendant deux ans d'un e-portfolio n'a pas été concrétisé, mais la sensibilisation des étudiants aux compétences acquises se réalise progressivement (fiches de bilans de compétences, sensibilisation en ateliers, restitution de rapports de stage) sans pour autant que la formation soit pleinement organisée en approche par compétences.

La place de la recherche est surtout centrée sur la rigueur des études juridiques et du raisonnement en droit. Outre les conférences, les étudiants sont invités à construire un raisonnement scientifique rigoureux, avec la vérification et citation des sources, éléments essentiels dans l'activité juridictionnelle.

Plus que l'acquisition de compétences transversales dans une acceptation académique, le master JPP fait une place très large à l'action d'intervenants extérieurs sous toutes les formes possibles: conférences, forum, stages, etc. En raison de la forte propension professionnalisante du master JPP, la dimension pratique est particulièrement développée pour permettre l'insertion professionnelle de l'étudiant.

Un effort certain est fait en direction de l'international. En M1 et M2, des enseignements sont donnés en langue anglaise, en sus des cours de langue obligatoire. En M1, des travaux dirigés sont consacrés aux langues. Les échanges Erasmus se font dans le sens Rennes - Étranger mais aussi Étranger - Rennes.

Le numérique se met en place : utilisation de la plate-forme Moodle et de wikis collaboratifs, bases de données en ligne, des devoirs en auto-évaluation en ligne ou par des pairs, en particulier dans le parcours *Magistrature*. Une attention informelle mais constante est apportée à la dimension éthique de l'activité judiciaire par les enseignants tout particulièrement dans le parcours *Magistrature*, les étudiants sont sensibilisés à l'intégrité professionnelle et à la déontologie judiciaire. L'établissement est doté de la plateforme anti-plagiat Compilatio.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants-chercheurs (dont 7 professeurs d'université, et 4 maîtres de conférences) et d'intervenants extérieurs (juristes, magistrats, avocats et aussi historiens, économistes, sociologues). Chaque parcours est soucieux de disposer d'enseignants dont le profil (professionnel ou académique) est en adéquation avec ses objectifs.

Les modalités de pilotage sont précisées et apparaissent simples. Les responsables et co-responsables (parcours et sites), des enseignants, sont aussi regroupés au sein d'une commission pédagogique qui se réunit régulièrement. Ils sont en contact avec les étudiants. Deux réunions bi-annuelles regroupent aussi, dans le parcours "Magistrature" des représentants de l'École Nationale de la Magistrature et de la cour d'appel. Un conseil de perfectionnement *stricto sensu* ne semble pas avoir été mis en place mais la commission précitée en tient lieu. Sans précision sur sa composition, il n'est pas possible de savoir si des étudiants et des personnalités extérieures en font partie. Un questionnaire d'évaluation de la formation par les étudiants est mis en place dans deux parcours : *Magistrature*, et Contentieux judiciaires. En résumé, le pilotage repose sur une structure allégée qui ne semble pas soulever de difficulté.

L'évaluation des connaissances et compétences est pratiquée selon des modalités précisément établies, simples et connues des étudiants. Le principe de seconde chance est respecté.

Dispositif d'assurance qualité

Les effectifs de la formation et les différents régimes d'inscription des étudiants sont clairement identifiés. Les données chiffrées sont pleinement analysées tant en ce qui concerne l'attractivité que la sélectivité des étudiants en M1 et M2. Le processus de sélection est clairement identifié par les étudiants.

La formation connaît et publie une information complète sur la réussite de ses étudiants. Le devenir des diplômés est analysé.

La formation met en place un processus d'amélioration continue sur la base d'une autoévaluation. Cette autoévaluation repose sur des procédés informels, produits de la stabilité des équipes pédagogiques. Pour le parcours *Magistrature*, des réunions de fin de semestre établissent un bilan de la période écoulée.

Résultats constatés

Les effectifs sont proches de 150 en master 1, et varient entre 38 et 55 en master 2. Les taux de réussite témoignent d'une sélection qui fait la qualité de la formation : en M1 77% ; en M2, 80% pour le parcours *Auxiliaire*

de justice (abandon en cours d'année), 100 % pour le parcours *Contentieux* et plus de 96 % pour le parcours *Magistrature*.

L'insertion professionnelle n'est pas encore connue pour le master JPP, de création récente. Les précédentes enquêtes remontent à 2016 au moment de la formule précédente que l'actuel master JPP a remplacé. L'enquête à trente mois pour la promotion 2016 montre un taux d'emploi de 68 % avec un salaire médian de 1775 €. Toujours pour la promotion 2016, on note 11% d'étudiants toujours en poursuite d'études. L'insertion semble donc correcte, mais on ne dispose pas du taux de réussite à l'ENM ou à l'examen d'avocat

Conclusion

Principaux points forts :

- Richesse des parcours de M2
- Composition des équipes pédagogiques
- Forte attractivité

Principaux points faibles :

- Absence d'information sur les résultats aux concours et examens professionnels
- Approche par compétences non développée
- Dispositifs d'assurance qualité pas suffisamment développés ou/et formalisés

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master JPP est une formation de qualité qui répond bien aux besoins. La formation gagnerait à développer les dispositifs d'assurance qualité ainsi que l'approche par compétences qui permettrait de différencier davantage les parcours *Auxiliaires de justices* et *Contentieux judiciaires*.

MASTER POLITIQUES PUBLIQUES

Établissements

École Normale Supérieure de Rennes (ENS), Université de Rennes 1

Présentation de la formation

Le master *Politiques publiques* de l'École Normale Supérieure (ENS) de Rennes est co-accrédité avec l'Université de Rennes 1 (UR1). Il a pour objectif la formation de chercheurs, d'enseignants chercheurs, et des cadres du secteur public et privé. Il comprend huit parcours spécialisés qui ont tous comme socle commun l'analyse des politiques publiques : *Enseignement droit économie management* (EDEM) ; *Jugement et autorités publiques* (JAP) ; *Administration publique* (AP) ; *Ingénierie des services urbains en réseaux : villes en devenir* (ISUR-VED) ; *Concertation et territoires en transition* (CTT) ; *Gouverner les mutations territoriales* (GMT) ; *Analyse des problèmes publics* (APP) ; *Sécurité défense et intelligence stratégique* (SeDEFIS). Certains parcours visent à la préparation de concours de la fonction publique (par exemple AP), d'autres à l'enseignement et de la recherche (par exemple EDEM, APP), d'autres enfin à la formation de cadres des secteurs publics et privés (par exemple CTT). L'ensemble des parcours du master est proposé en formation initiale conjointement par l'École Normale Supérieure (ENS) Rennes et son partenaire Sciences Po Rennes (Institut d'Etudes Politiques - IEP), sur leurs sites de Rennes, et sur le site "Transitions de Sciences Po Rennes" situé à Caen, pour le parcours CTT, qui est aussi le seul proposé en apprentissage.

Analyse

Finalité de la formation

Le master *Politiques publiques* a pour objectif la formation de chercheurs, d'enseignants chercheurs, et des cadres du secteur public et privé. La formation revendique un ancrage fortement pluridisciplinaire principalement axé sur le droit, l'économie, la gestion, la science politique, la sociologie et l'histoire. Le dosage des différentes disciplines varie selon les parcours suivis, eux-mêmes dépendants des objectifs des étudiants pouvant viser l'insertion professionnelle immédiate (parcours « professionnels » et « concours ») ou la poursuite d'études *via* une inscription en doctorat (parcours « recherche »). Les compétences particulièrement valorisées sont bien explicitées et communiquées aux étudiants *via* différents documents (fiche répertoire national des certifications professionnelles - RNCP, site internet des établissements), et concernent la capacité de synthèse et d'analyse, l'esprit critique, la formalisation et la résolution de problèmes publics, l'innovation, le management de projet, l'entrepreneuriat, l'adaptation, la recherche, la communication écrite et orale, le travail en équipe, la maîtrise des langues étrangères, des outils numériques, l'esprit d'initiative. Le supplément au diplôme n'a pas encore fait l'objet d'une formalisation. Le master *Politiques publiques* prépare ainsi, selon les parcours, à l'agrégation en économie gestion, à l'École Nationale de la Magistrature, aux concours de la fonction publique, à l'entrée à l'École nationale d'administration (ENA), à la recherche en science politique et aux différents métiers supposant une forte compréhension de l'action publique et permettant d'être opérationnel dans le domaine de l'aide à la décision pour les politiques de l'environnement, la sécurité et la défense, et de l'évaluation des politiques publiques.

Positionnement dans l'environnement

Le master *Politiques publiques* constitue la seule formation proposant cette mention dans la région Grand Ouest. La richesse thématique des huit parcours proposés permet l'accueil et le suivi de 150 étudiants qui bénéficient de la collaboration de trois établissements d'enseignement supérieurs : l'Université de Rennes 1, l'ENS (Ecole normale supérieure) Rennes et Sciences Po Rennes. Même si d'autres établissements du site organisent des préparations aux concours de la fonction publique (Université de Rennes 1, Institut de Préparation à l'Administration Générale, Institut d'Études Judiciaires), il n'existe pas de concurrence locale puisque les enseignants se croisent dans l'ensemble des dispositifs et parce que les effectifs d'étudiants sont constants. En outre, la diversité des parcours et la richesse liée à la pluridisciplinarité de la formation permet d'y associer les autres établissements du site rennais (Université de Rennes 2, École des Hautes Études en Santé Publique). Cette collaboration pédagogique débouche sur la collaboration des établissements en termes de recherche. La plupart des parcours du master ont une finalité professionnelle (concours, insertion professionnelle), mais la formation est articulée à la recherche, notamment s'agissant des parcours clairement orientés recherche

comme Analyse des Problèmes Publics. La formation s'appuie ainsi sur les structures de recherche du site, principalement IODE (Institut de l'Ouest : Droit et Europe), Arènes (Unité mixte de recherche en sciences humaines et sociales, CREM (Centre de recherche économie et management), et le Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche en Innovations Sociétales. Elle bénéficie également de partenariats avec des acteurs du monde socio-économique intervenant dans les enseignements dispensés, même si aucun partenariat formalisé n'est signalé. De plus, la dimension internationale passe par la mobilité étudiante avec obligatoirement un semestre ou une année à l'étranger.

Organisation pédagogique de la formation

La formation fait classiquement l'objet d'une progressive spécialisation entamée en première année, même s'il existe à ce stade des enseignements communs aux différents parcours selon une logique de mutualisation. La spécialisation est consolidée au cours de la seconde année, par le biais de parcours spécifiques et d'une organisation pédagogique propre. Dans tous les parcours les enseignements peuvent passer en distanciel si nécessaire (retransmission du cours en visio ou capsules vidéo), et la plupart des parcours sont accessibles en formation continue en dépit d'effectifs modestes dans cette voie (3 étudiants sur la période). Plusieurs parcours doivent concrétiser au cours de l'année 2021-2022 une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Le master *Politiques publiques* inscrit son organisation pédagogique dans la transformation menée par les établissements du site, souhaitant associer l'approche par compétences à l'approche par connaissances. Ainsi des *European Credits Transfer System* (ECTS) supplémentaires sont délivrés dans un bloc "Transformation des expériences en compétences" pour valoriser des expériences diverses (universitaires, associatives, personnelles, professionnelles).

La place de la recherche est également centrale, et valorisée par les enseignements, la présence de professeurs invités, ou la réalisation d'un mémoire de recherche. Les parcours qui ne sont pas explicitement orientés vers la recherche bénéficient de mises en situation et d'ateliers professionnels, de l'intervention de professionnels du monde socio-économique et plusieurs parcours du master rendent obligatoire le suivi d'un stage en seconde année. De plus, la mobilité étudiante (obligatoire à Sciences Po Rennes, effectuée par un tiers des étudiants de l'ENS) et les césures (que choisissent 15 % des étudiants) permettent une préparation à l'international. L'environnement numérique de travail permet de mobiliser plusieurs pédagogies numériques (classes inversées, enseignement à distance). Les étudiants signent en début d'année une charte anti plagiat, après avoir été sensibilisés à l'éthique en licence 3 à l'ENS. Les enseignants disposent d'outils de détection du plagiat.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique pluridisciplinaire comprend des professeurs d'université, des maîtres de conférences et des professionnels (général, architecte, avocats, directeur du développement durable, etc.) dès le master 1. Le pilotage pédagogique de la formation est assuré par un ou plusieurs enseignants chercheurs responsables de chaque parcours ; le parcours CPP proposé en apprentissage est dirigé par une professionnelle professeure associée (PAST). Ils sélectionnent les étudiants, coordonnent les interventions des professionnels, organisent le contrôle des connaissances et la validation des acquis. Deux co-responsables de la mention de master (*Politiques publiques*), qui sont respectivement le responsable du département droit, économie gestion pour l'ENS Rennes, et le directeur adjoint de Sciences Po Rennes, coordonnent le pilotage des huit parcours. A l'issue de chaque jury de seconde session du master, se tient un conseil de perfectionnement pour évoquer les possibles améliorations de la formation et adapter sans cesse les parcours de formation à l'évolution des débouchés. Un comité de pilotage réunit les représentants des étudiants, des enseignants et professionnels de chaque parcours. Les secrétariats des deux écoles sont coordonnés pour la gestion des étudiants ; l'information sur les effectifs respectifs de ces deux écoles n'est pas fournie.

Chaque parcours de master 2 possède ses propres modalités d'évaluation des connaissances et des compétences, tandis que ces modalités sont définies à l'échelle du master pour la première année de formation. Le suivi individualisé des étudiants par les responsables de parcours permet, d'autant que les étudiants recrutés possèdent généralement un excellent niveau, de sécuriser les parcours : même en cas d'échec à un concours, un étudiant peut valider sa formation s'il a satisfait aux épreuves de contrôle continu.

Dispositif d'assurance qualité

Les flux d'étudiants sont clairement identifiés par parcours, avec une grande partie des effectifs de M1 issus des cursus de l'ENS Rennes et de Sciences Po Rennes ; le nombre de candidatures ou d'étudiants en alternance n'est pas précisé. La réussite étudiante, proche de 100%, est connue pour l'ensemble de la mention et par parcours. Les flux d'étudiants sortants (rares abandons) sont également connus.

SciencesPo Rennes réalise une enquête d'insertion en partenariat avec la conférence des grandes écoles à travers un questionnaire très détaillé (durée de recherche d'emploi, lieu, type de fonction, salaire brut, satisfaction des diplômés quant à leur emploi), dont les résultats sont analysés. L'ENS, faute des mêmes moyens humains et financiers, ne dispose pas d'un dispositif équivalent de suivi des diplômés, mais espère recruter un agent susceptible de remplir cette tâche.

La qualité de la formation fait l'objet d'un dispositif d'évaluation par questionnaire, soumis deux fois par an à l'ensemble des étudiants. En outre, la question est abordée à l'occasion d'entretiens également biannuels avec chaque étudiant, pour affiner le projet professionnel. L'évaluation des enseignements de master 1 est réalisée à l'échelle des établissements (questionnaires en ligne), tandis que celle des enseignements de master 2, plus spécifiques, est réalisée par les responsables pédagogiques des parcours.

Résultats constatés

Les effectifs sont élevés pour une formation de master, ce qui s'explique par la présence de huit parcours. Ils fluctuent entre 115 et 145 étudiants en M1, entre 115 et 153 étudiants en M2, avec des variations selon les parcours en M1 comme en M2 (entre 8 et près de 30 étudiants), mais sont plafonnés dans chaque parcours pour garantir la qualité du suivi des étudiants. Les taux de réussite sont dans l'ensemble très élevés, les rares échecs s'expliquant par quelques abandons d'étudiants (2 à 4 par an), mais dans des proportions infimes comparé aux effectifs. Les taux d'insertion professionnelle sont satisfaisants, puisque peu nombreux sont les diplômés en recherche d'emploi (moins de 9 %) et que 7/10 d'entre eux bénéficient d'un contrat à durée indéterminée (CDI) moins de 30 mois après leur fin d'études. Les emplois occupés sont variables, allant de la fonction publique à des postes de cadres dans divers secteurs. A noter que le stage de fin d'étude permet à un nombre non négligeable d'étudiants diplômés une insertion dans l'emploi. Ces chiffres satisfaisants ne concernent toutefois que les étudiants de sciences Po Rennes

Conclusion

Principaux points forts :

- Formation professionnalisante bien positionnée dans son environnement
- Formation bien adossée à des structures de recherche
- Forte préparation à l'international et mobilité étudiante

Principaux points faibles :

- Absence de suivi des diplômés de l'ENS Rennes
- Pas de partenariats signalés avec des établissements étrangers
- Peu de diversification des publics (rares étudiants en formation continue, pas de VAE, un seul parcours en apprentissage)

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master *Politiques publiques* est une formation de qualité, très professionnalisante bien ancrée dans l'environnement socio-économique et recherche. Cependant, le développement d'une formation qui accueille d'excellents étudiants suppose de s'enrichir d'un dispositif de suivi des étudiants à l'ENS qui soit équivalent à celui de l'IEP de Rennes, et de formaliser des partenariats internationaux, notamment indispensables pour les parcours orientés vers l'enseignement et la recherche.

MASTER SCIENCE POLITIQUE

Établissement

Université de Rennes 1

Présentation de la formation

Le master *Science politique* est co-accrédité par l'Université de Rennes 1 et l'Institut d'Études Politiques (IEP) de Rennes. Cette formation affirme un caractère à la fois académique, avec une possible poursuite d'études en doctorat, et professionnalisante en préparant aux métiers de l'administration et de la politique, du journalisme et communication, ou encore aux métiers en lien avec les relations internationales. La première année, généraliste, propose des cours magistraux et travaux dirigés couvrant les champs fondamentaux de la science politique. La seconde propose trois parcours : *Théorie politique* ; *Affaires internationales au local* ; *Europe et affaires mondiales* ouvert depuis septembre 2017 à l'IEP de Rennes. Le master est proposé uniquement en formation initiale. Les enseignements des deux premiers parcours sont dispensés à la Faculté de Droit et de Science Politique à Rennes, ceux du parcours *Europe et affaires mondiales* sur le site de l'IEP.

Analyse

Finalité de la formation

La première année de formation vise à consolider les connaissances fondamentales dans la discipline. Le premier semestre est généraliste, avec des enseignements de sociologie politique, de théorie politique, de méthodes des sciences sociales et un choix d'enseignements optionnels permettant d'accéder à des compétences dans le domaine du droit. Le second semestre du master 1 (M1) est dédié à la préparation de l'orientation future des étudiants en seconde année, via des choix d'enseignements permettant de se spécialiser en fonction des parcours souhaités. Les étudiants peuvent également effectuer un stage s'ils souhaitent accélérer la professionnalisation de leur formation.

En seconde année, le parcours *Théorie politique* a pour objectif de permettre aux étudiants de développer leur capacité analytique des enjeux auxquels sont confrontées les sociétés contemporaines. Les enseignements proposés, notamment dans le domaine de la philosophie politique, prennent la forme de séminaires de recherche et valorisent les travaux des étudiants. Le parcours *Affaires internationales au local* possède une forte dimension pluridisciplinaire (science politique et droit) et professionnalisante (montage et gestion de projet, stage de trois à six mois, cas pratiques). Il s'agit de préparer les étudiants à une entrée dans la vie active via les concours de la fonction publique ou l'entrée dans les institutions locales. Enfin le parcours *Europe et affaires mondiales* vise à l'insertion professionnelle par la compétence dans le domaine des politiques publiques européennes et la connaissance des multiples acteurs mobilisés et impactés (Organisations Non Gouvernementales, institutions, associations). Même si le premier parcours (*Théorie politique*) est le plus académique de par les enseignements proposés, les trois parcours visent à ouvrir des possibilités d'insertion professionnelle en permettant aux étudiants de postuler à des emplois variés (fonction publique, consultance, enseignement et recherche, journalisme et communication, lobbying, évaluation des politiques publiques ...). Les objectifs de la formation, les débouchés visés ainsi que les connaissances et compétences à acquérir, sont cohérents, explicites et connus des étudiants et autres parties prenantes.

Positionnement dans l'environnement

Le master de science politique possède des caractéristiques qui lui permettent d'affirmer une certaine attractivité. Les parcours de théorie politique sont très rares à l'échelle nationale ; le parcours *Affaires internationales au local* propose un contenu interdisciplinaire (droit et science politique) et croise de manière originale dimensions internationales et locales. Sans aucun argument, le parcours *Europe et affaires mondiales* est présenté comme différent, du parcours *Science politique de l'Europe* proposé par l'Université de Nantes.

La formation s'appuie sur trois structures de recherche, dont les enseignants chercheurs membres de l'équipe pédagogique sont issus : Institut du droit public et de la science politique (IDPSP), Arènes (Unité mixte de recherche en sciences humaines et sociales) et Institut de l'ouest : Droit et Europe (IODE). L'adossement à ces structures permet de valoriser la formation par la recherche (séminaires, enseignements de méthodes, stage en laboratoires de recherche). Pour le parcours co-habilité *Europe et affaires mondiales*, les modalités de portage (dont l'équipe pédagogique) ne sont pas précisées.

La formation en master 2 bénéficie, notamment pour les parcours affaires internationale au local et Europe et affaires mondiales d'un solide réseau d'intervenants professionnels issus du monde des institutions publiques, des entreprises, d'agences, d'associations.

Le parcours *Affaires internationales au local* accueille des professeurs invités et cherche à développer des partenariats internationaux avec des universités étrangères, ce que les deux autres parcours n'ont pas encore développés.

Organisation pédagogique de la formation

La formation est organisée selon une logique de progression en quatre semestres ; un premier généraliste, un second destiné à une spécialisation en vue du choix du parcours en master 2, un troisième de spécialisation, enfin un quatrième consacré au stage et au mémoire. Rien n'est indiqué quant à l'accueil d'étudiants ayant des contraintes particulières (handicap, sportif de haut niveau) ou d'étudiants en formation continue. La moitié des étudiants provient de la licence 3 *Science politique* proposée à l'Université de Rennes 1, mais d'autres sont issus d'autres cursus de science politique ou de disciplines connexes (droit et philosophie essentiellement). Le caractère pluridisciplinaire de la formation autorise le recrutement d'étudiants aux profils variés.

L'Université de Rennes 1 amorce une conversion vers l'approche centrée sur les compétences (cas pratiques, rédaction et administration de questionnaires, jeux de rôles, mises en situation d'apprentissages diverses, exercices de simulation divers sont présents dans les différents parcours de master 2 notamment).

La formation accorde une place centrale à la démarche scientifique, valorisée par la rédaction de mémoires dès le master 1 par 80 % des étudiants, et par des cours et ateliers de méthodes.

La formation est conçue pour accompagner progressivement la professionnalisation des étudiants, entamée dès le master 1, avec la possibilité d'effectuer un stage et une semaine « pro'fil » prévue dans la maquette d'enseignement, et dédiée à rencontrer des partenaires professionnels. Cette dynamique d'insertion professionnelle est fortement poursuivie en master 2, avec des stages et des enseignements réalisés par des professionnels.

Ces différentes dimensions, associées à la maîtrise d'au moins une langue étrangère (enseignements de langues et cours en langue étrangère obligatoires), doivent permettre aux étudiants de développer à la fois une forte capacité analytique, une capacité au travail en équipe, tout en prenant contact avec des professionnels et en étant apte à la mobilité internationale.

La formation accorde enfin une certaine place aux outils numériques et à l'intégrité scientifique et à l'éthique, dont les principes sont notamment enseignés dans le cadre des cours de méthodes.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est pluridisciplinaire et comprend 10 Professeurs (PR), 17 Maîtres de conférences (MCF), 2 directeurs de recherche (DR) et 2 chargés de recherche (CR) ainsi qu'une trentaine de professionnels. Les enseignants et enseignants chercheurs encadrent les mémoires et interviennent avec les professionnels qui enseignent toujours en lien avec un enseignant chercheur. L'équipe pédagogique est en adéquation avec les objectifs et les enseignements du master.

Le pilotage de la formation est assuré par deux MCF en science politique qui dirigent la mention de master : définition du projet pédagogique, contrôle de la cohérence et de la synergie des parcours, réflexion sur les modalités d'évaluation de la formation. La formation est dirigée par un MCF en science politique pour le M1, un PR et un MCF en science politique pour le parcours *Théorie politique*, une MCF en droit et une MCF en science politique pour le parcours *Affaires internationales au local*, et un PR en droit public, chaire Jean Monnet, pour le parcours *Europe et affaires mondiales*. Elle bénéficiera dès le printemps 2021 d'un conseil de perfectionnement (dont la mise en place a été retardée par le contexte sanitaire) composé d'élus étudiants, d'enseignants, de membres du personnel administratif et d'intervenants professionnels.

Les étudiants sont évalués selon des modalités formalisées, qui leurs sont communiquées en début d'année : en contrôle continu et en examen terminal pour le master 1, puis principalement en contrôle continu pour le parcours de master 2, et avec des modalités propres aux attendus des différents parcours (valorisation de l'écrit et de la synthèse, expression orale, mise en situation ...). Le principe de seconde chance est respecté.

Dispositif d'assurance qualité

Le master 1 *Science politique* possède une certaine attractivité, puisque plusieurs centaines de candidatures sont enregistrées depuis la dématérialisation de la procédure. L'origine des étudiants et les effectifs sont bien identifiés, atteignant en général la capacité d'accueil. Les taux de réussite sont connus et analysés, mais rien n'est précisé quant à leur publication. Les résultats de l'enquête à 30 mois effectuée par l'Université de Rennes 1 sur le devenir des étudiants sont publiés. La mention n'a pas en propre de moyens suffisants pour suivre le devenir des diplômés, excepté un sondage fait en début de nouvelle année sur la dernière promotion pour le

seul parcours *Affaires internationales au local*. L'ouverture récente du parcours *Europe et affaires mondiales* ne permet pas de disposer de résultats d'enquête, mais il est précisé que tous les diplômés sont en activité. L'équipe pédagogique entend améliorer deux points : le suivi du devenir des diplômés, toujours difficile car lié aux ressources de l'administration de l'Université ; l'évaluation des enseignements par les étudiants. Une association d'Alumni doit permettre de suivre les diplômés du parcours *Théorie politique*. La qualité des enseignements doit faire l'objet d'une évaluation systématisée et formalisée par les étudiants à partir de l'année 2019-2020, une évaluation destinée à améliorer le pilotage de la formation dans les prochaines années.

Résultats constatés

En dépit des incertitudes liées au fait que toutes les candidatures acceptées ne donnent pas lieu à une inscription, les effectifs d'étudiants se situent autour de 40 en master 1, pour être ventilées pratiquement à part égales à la suite dans les trois parcours proposés (dont les capacités d'accueil sont de 15 places en *Théorie politique*, 18 en *Affaires internationales au local*, et 15 en *Europe et affaires mondiales*).

Les taux de réussite des étudiants ont un peu baissé en master 1, passant de 82 à 66 %. L'équipe pédagogique explique ces résultats notamment en raison du renforcement des exigences attendues du mémoire. Pour tenter d'améliorer ces taux, des ateliers d'aide à la réalisation du mémoire ont ainsi été mis en place. En master 2, les taux de réussite oscillent entre 75 % et 100 %, sans que ces différences ne puissent être expliquées.

Pour les parcours *Affaires internationales au local* et *Europe et affaires mondiales*, selon le sondage à 6 mois environ, la quasi totalité des étudiants sont insérés dans le monde professionnel, sauf 1 en poursuite d'études (parcours *Affaires internationales au local*). L'enquête à 30 mois pour les diplômés 2017 montre un fort taux d'insertion professionnelle (23/27 soit 85%) mais aussi un nombre important de poursuites d'études directement ou un an après l'obtention du diplôme (19 sur 46 répondants) : dont 5 en thèse, 4 préparation aux concours. Si les poursuites en thèse ou préparation aux concours sont en cohérence avec la formation, il n'en reste pas moins qu'un quart des répondants sont en poursuite d'études autres. Aucune raison n'est donnée quant à ce taux de poursuite d'études autres. Les données plus anciennes sur les deux promotions 2015 et 2016 montrent un résultat similaire.

Conclusion

Principaux points forts :

- Cohérence du projet pédagogique de la mention
- Formation bien adossée à des structures de recherche
- Formation bien positionnée dans son environnement local et national

Principaux points faibles :

- Peu de partenariats internationaux
- Pas de diversification des publics, uniquement en formation initiale pour le moment
- Interfaces numériques peu développées

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master *Science politique* est une formation de qualité, bien adossée aux structures de recherche et ancrée dans son environnement socio-économique. La formation gagnerait à développer l'ouverture à l'international ainsi que les dispositifs d'assurance qualité, dont le conseil de perfectionnement et l'évaluation des enseignements. Enfin, il faudrait réfléchir à l'évolution vers une formation en alternance pour améliorer l'insertion professionnelle.

Observations de l'établissement

L'établissement n'a pas transmis d'observations.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)